
Table des matières

1. RAPPORT DE GESTION DE L'ENTREPRISE.....	3
1.1. Composition des organes administratifs.....	3
1.2. Conseil d'administration.....	4
1.3. Nominations des administrateurs.....	4
1.4. Nomination des membres des comités.....	5
1.5. Comités ad hoc et temporaires.....	5
1.5.1. Comité ad hoc 'Projets internationaux'.....	5
1.5.2. Comité ad hoc 'Structure du groupe Elia'.....	5
1.6. Collège des commissaires.....	5
2. RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
2.1. Evénements importants en 2009.....	6
2.1.1. Entrée d'un nouvel actionnaire dans Coreso SA.....	6
2.1.2. Augmentation de capital.....	6
2.1.3. Changements statutaires.....	7
2.1.4. Acquisition par la société de ses propres actions.....	7
2.1.5. Emprunt obligataire.....	7
2.1.6. Comité de rémunération.....	7
2.1.7. Comité d'audit.....	8
2.1.8. Comité de gouvernance d'entreprise.....	8
2.1.9. Evaluation.....	8
3. COMITE DE DIRECTION.....	9
3.1. Code de conduite.....	9
3.2. Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction.....	9
3.2.1. <i>Politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des administrateurs – Emoluments des administrateurs.....</i>	<i>9</i>
3.2.2. <i>Politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des membres du comité de direction – Rémunération des membres du comité de direction.....</i>	<i>10</i>
3.3. Actions détenues par les membres du comité de direction.....	11
3.4. Dispositions des contrats de travail des membres du comité de direction.....	11
4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT.....	12
5. STRUCTURE DU GROUPE.....	12
6. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN.....	13
7. SERVICES EXTERNES A LA MISSION D'AUDIT FOURNIS PAR LES COMMISSAIRES.....	13
8. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	15
8.1. Bilan.....	17
8.2. Compte de résultats.....	20
8.3. Informations complémentaires.....	24
8.3.1. Description des risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise.....	24

8.3.2. Description autres activités 2009.....	28
9. Succursales	43
10. COMPTES ANNUELS	43
11. RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES	44

1. RAPPORT DE GESTION DE L'ENTREPRISE

Elia System Operator a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise comme code de référence.

1.1. Composition des organes de gestion

Conseil d'administration

PRESIDENT

Ronnie Belmans - Nommé président pour 3 ans le 24 juin 2008
Electrabel

VICE-PRESIDENTS

Francis Vermeiren - Nommé vice-président pour 3 ans le 24 juin 2008
Publi-T

Thierry Willemarck - Nommé vice-président pour 3 ans le 24 juin 2008 – Indépendant

ADMINISTRATEURS

Jacqueline Boucher	Electrabel
Clement De Meersman	Indépendant
Johan De Roo	Publi-T
Jacques de Smet	Indépendant
Claude Grégoire	Publi-T
Jean-Marie Laurent Josi	Indépendant
Ingrid Lieten	Indépendant
Walter Peeraer (jusqu'au 12 mai 2009)	Electrabel
Sophie Dutordoir (à partir du 12 mai 2009)	
Luc Van Nevel	Indépendant

Comité de gouvernance d'entreprise

- Thierry Willemarck (président)
- Luc Van Nevel
- Ingrid Lieten

Comité d'audit

- Clement De Meersman (président)
- Claude Grégoire
- Jacques de Smet

Comité de rémunération

- Jean-Marie Laurent Josi (président)
- Sophie Dutordoir (à partir du 25 juin 2009)
- Jacques de Smet

Collège des commissaires

- Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'Entreprises, représentés par Alexis Palm
- Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, représentés par Jacques Vandernoot

Comité de direction

- Président et Chief Executive Officer - Daniel Dobbeni
- Vice-président et Chief Corporate Officer - Jacques Vandermeiren
- Directeur Grid Services - Hubert Lemmens
- Chief Financial Officer - Jan Gesquière
- Chief Executive Officer Elia Engineering - Markus Berger
- Directeur Transmission - Roel Goethals
- Directeur Customers & Market - Frank Vandenberghe

Secrétaire Général

- Pierre Bernard

1.2. Conseil d'administration

Les conseils d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset sont composés de 12 membres chacun. La composition des deux conseils est identique. Les membres n'assument aucune fonction de direction au sein d'Elia System Operator et d'Elia Asset. La moitié d'entre eux sont des administrateurs indépendants, désignés par l'assemblée générale et disposant d'un avis conforme positif de la CREG quant à leur indépendance.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les conseils d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset bénéficient de l'assistance de trois comités : un comité de gouvernance d'entreprise, un comité d'audit et un comité de rémunération. Les conseils d'administration contrôlent l'efficacité de ces comités d'assistance. Deux comités ad hoc et temporaires ont en outre été créés en 2009 par le conseil d'administration afin d'assister le management d'Elia dans différentes démarches. Par ailleurs, le comité de direction a été institué le 29 juillet 2003, en vertu de l'article 524 bis du Code des sociétés et de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Les mandats de Président et de Vice-présidents des conseils d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset ont été renouvelés par les conseils d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset du 24 juin 2008 pour une durée indéterminée.

1.3. Nominations des administrateurs

L'assemblée générale du 10 mai 2005 a nommé six administrateurs non indépendants et six administrateurs indépendants.

L'assemblée générale du 9 mai 2006 a nommé Ingrid Lieten en qualité d'administrateur indépendant en remplacement de Hilde Laga, démissionnaire et l'assemblée générale du 8 mai 2007 a nommé Jacqueline Boucher comme administrateur en remplacement de Willy Bosmans, démissionnaire.

Sophie Dutordoir a été nommée par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009 en qualité d'administrateur en remplacement de Walter Peeraer, démissionnaire.

Tous ces mandats d'administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2011. Cette durée de six ans, qui s'écarte de la durée de quatre ans préconisée par le Code belge de gouvernance d'entreprise, se justifie par les spécificités et complexités techniques, financières et juridiques propres aux tâches du gestionnaire du réseau de transport d'électricité.

Pour rappel, les règles de gouvernance d'entreprise en matière de nomination des membres des conseils d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset font l'objet de procédures spécifiques relatives à la nomination des membres indépendants et non indépendants du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'au rôle de ces derniers. Ces dispositions sont fixées par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

En pratique, les administrateurs non indépendants sont nommés sur présentation des actionnaires. Les administrateurs indépendants sont nommés suite à une procédure déterminée par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et les statuts de la société. Pour chaque candidat, le comité de gouvernance d'entreprise examine un curriculum vitae actualisé et une déclaration sur l'honneur reprenant les critères d'indépendance exigés par les dispositions légales et statutaires applicables à Elia. L'assemblée générale nomme ensuite les administrateurs indépendants. Ces nominations sont soumises à la CREG pour avis conforme sur l'indépendance de chaque administrateur indépendant.

Une procédure similaire s'applique en cas de désignation par cooptation du conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise exerce ainsi les fonctions d'un comité de nomination pour les administrateurs indépendants.

Ingrid Lieten a présenté sa démission au conseil d'administration le 15 juillet 2009. Cette démission sera effective lorsqu'il sera pourvu à son remplacement.

1.4. Nomination des membres des comités

Les mandats des présidents, vice-présidents et membres des différents comités d'assistance au conseil d'administration ont été renouvelés par le conseil d'administration du 24 juin 2008 pour une durée indéterminée.

Sophie Dutordoir a été nommée en tant que membre du comité de rémunération par le conseil d'administration du 25 juin 2009, en remplacement de Walter Peeraer.

1.5. Comités ad hoc et temporaires

Conformément à l'article 522 du Code des sociétés, plusieurs comités temporaires ad hoc ont été institués en 2009 par le conseil d'administration afin d'assister le management d'Elia dans certains dossiers.

1.5.1. Comité ad hoc « Projets internationaux »

Un tel comité a été créé afin de pouvoir, le cas échéant, assister le comité de direction ainsi que le conseil d'administration dans l'examen de certains projets à forte portée internationale.

Les membres de ce comité sont Sophie Dutordoir, Jean-Marie Laurent Josi, Luc Van Nevel, Jacques de Smet et Claude Grégoire.

Ce comité s'est réuni deux fois.

1.5.2. Comité ad hoc « Structure du groupe Elia »

Ce comité s'est réuni une fois et ses membres sont Sophie Dutordoir, Jacques de Smet, Jean-Marie Laurent Josi, Luc Van Nevel et Claude Gregoire.

Ce comité examine, le cas échéant, les diverses structures potentielles du groupe Elia, notamment dans le cadre d'éventuelles participations internationales que le groupe pourrait acquérir.

1.6. Collège des commissaires

L'assemblée générale du 13 mai 2008 a nommé Ernst & Young Réviseurs d'entreprises et Klynveld Peat Marwick Goerdeler Réviseurs d'entreprises en tant que commissaires, représentés par Jacques Vandernoot et Alexis Palm.

Les émoluments de chacun ont été fixés à € 111.250 par exercice comptable de 12 mois pour la société Elia System Operator, à indexer annuellement. Ils ont été nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2010.

Des émoluments supplémentaires de € 126.232 ont été demandés par les commissaires pour des tâches effectuées concernant les comptes IFRS, conseils fiscaux et autres missions spéciales.

2. RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de la loi du 29 avril 1999, le conseil d'administration exerce notamment les pouvoirs suivants :

- il définit la politique générale de la société ;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le Code des sociétés ou en vertu de celui-ci, à l'exception des pouvoirs attribués ou délégués au comité de direction ;

- il assure une surveillance générale sur le comité de direction dans le respect des restrictions légales en ce qui concerne l'accès aux données commerciales et à d'autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et au traitement de celles-ci ;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont attribués statutairement.

En 2009, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Ont été excusés à une ou plusieurs réunions du conseil :

- Jacqueline Boucher (25 juin et 26 novembre 2009) ;
- Sophie Dutordoir (27 août 2009) ;
- Thierry Willemarck (19 février et 27 août 2009) ;
- Johan de Roo (14 février et 24 juin 2009) ;
- Ingrid Lieten (27 août et 26 novembre 2009) ;
- Jean-Marie Laurent Josi (27 août 2009)

Lorsqu'un membre ne peut être présent, il se fait généralement représenter. Conformément aux dispositions statutaires, une procuration peut être donnée par écrit à un autre membre du conseil. Aucun mandataire ne peut représenter plus de deux administrateurs.

2.1. Evénements importants en 2009

2.1.1. Entrée d'un nouvel actionnaire dans Coreso SA

National Grid, le Gestionnaire du réseau de transport d'électricité britannique, a rejoint Elia et RTE, les GRT belge et français, en tant que nouvel actionnaire de Coreso SA, le premier centre de coordination technique commun à plusieurs GRT. Les trois gestionnaires de réseau de transport — Elia, RTE et National Grid — détiennent désormais chacun un tiers du capital. Coreso a été créé le 19 décembre 2008 et a démarré ses activités le 16 février 2009. Son siège est établi à Bruxelles.

Depuis le lancement de ses activités opérationnelles le 16 février dernier, Coreso met à la disposition des centres nationaux de contrôle des services intégrés d'analyse prévisionnelle relatifs à la sécurité du réseau du Nord-Ouest de l'Europe.

La participation de National Grid permettra à Coreso de développer des échanges opérationnels entre le Royaume-Uni et le continent européen. Il prendra en compte les flux sur le câble à courant continu IFA (reliant la France et la Grande Bretagne) et leur influence sur les réseaux situés de part et d'autre de la Manche. Ce nouveau pas en avant renforcera la sécurité opérationnelle des systèmes électriques et la fluidité des échanges d'énergie entre le Royaume-Uni et le continent européen.

En juillet 2009, Coreso a étendu ses activités en continu, fournissant aux GRTs des analyses de sécurité et de surveillance de réseau toutes les 15 minutes, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

2.1.2. Augmentation de capital

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia System Operator du 14 octobre 2009 avait décidé d'une double augmentation de capital réservée au personnel composée d'une première augmentation de capital en 2009 (« augmentation de capital 2009 »), d'un montant maximum de 4 400 000 EUR, et d'une seconde augmentation de capital à réaliser en 2010 (« augmentation de capital 2010 »), d'un montant maximum de 600 000 EUR, moyennant l'émission de nouvelles actions de catégorie B, avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants, en faveur des membres du personnel de la société ou de ses filiales, le cas échéant en-dessous du pair comptable des actions existantes de la même catégorie. L'assemblée générale extraordinaire a décidé de fixer le prix d'émission de l'augmentation de capital 2009 et 2010 à un prix égal à la moyenne des cours de clôture des 30 jours calendrier précédant respectivement le 30 octobre 2009 et le 6 janvier 2010, réduite de 16,66 %.

L'augmentation de capital 2009 a été réalisée et souscrite à concurrence de 4 397 711,50 EUR, 193 306 actions ayant été émises.

Le capital social d'Elia System Operator a été augmenté de 1 201 294 911,24 EUR à 1 205 692 622,74 EUR et le nombre d'actions représentant le capital social a été porté à 48 270 255 actions.

Dès lors, les articles 4.1 et 4.2 des statuts ont été modifiés quant au capital social et au nombre d'actions.

2.1.3. Changements statutaires

Les statuts de la société Elia System Operator ont été modifiés le 21 décembre 2009 afin d'adapter le capital suite à l'augmentation de capital 2009, telle que décrite ci-dessus.

Ils ont également été modifiés le 14 octobre 2009 afin de tenir compte de divers changements législatifs¹.

2.1.4. Acquisition par la société de ses propres actions

L'autorisation au conseil d'administration concernant l'acquisition par la société de ses propres actions, en cas d'un dommage grave et imminent, telle que prévue par l'article 38 des statuts, a été renouvelée pour une période de trois ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2009.

2.1.5. Emprunt obligataire

Le 7 avril 2009, Elia a émis avec succès un emprunt obligataire de € 1 milliard en 2 tranches (« Eurobond »). La transaction comporte une tranche de € 500 millions à 4 ans et une tranche de € 500 millions à 7 ans.

Les obligations sont cotées sur la bourse luxembourgeoise. Le rating A- stable d'Elia a été confirmé par Standard & Poor's le 25 mars 2009.

2.1.6. Comité de rémunération

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de rémunération est chargé, en vertu de la loi du 29 avril 1999, de formuler des recommandations à l'attention du conseil d'administration au sujet de la politique de rémunération et de la rémunération des membres du comité de direction. Le comité de rémunération s'est réuni quatre fois en présence de tous ses membres.

La société évalue sur base annuelle son personnel d'encadrement, conformément à sa politique de gestion des performances. Cette politique est également appliquée aux membres du comité de direction. Le comité de rémunération évalue ainsi les membres du comité de direction sur la base d'une série d'objectifs collectifs et individuels, de nature qualitative et quantitative.

Rappelons que la politique de rémunération concernant la partie variable du comité de direction a été adaptée afin de tenir compte de la mise en œuvre des tarifs pluriannuels. Il en résulte que, depuis 2008, la politique salariale des membres du comité de direction comprend, entre autres, un bonus annuel et un intéressement à long terme (lié à l'atteinte du facteur Y). Le bonus annuel comprend deux parties : la réalisation d'objectifs collégiaux quantitatifs et la prestation à titre individuel.

Les objectifs collégiaux proposés par le comité de direction pour 2009 comprennent, outre des objectifs quantitatifs déjà utilisés en 2008, un nouvel élément relatif au refinancement de l'entreprise.

Les critères de réalisation de ces objectifs sont plus stricts que ceux qui ont été appliqués en 2008.

Le comité a également examiné l'état d'avancement des objectifs du comité de direction concernant certains projets d'entreprise et l'organisation de l'augmentation du capital pour les années 2009-2010 réservée au personnel.

¹ Modification de l'article 5.4 des statuts conformément aux modifications des articles 7 et 8 de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur par la loi du 25 avril 2007, modification des articles 4.6 et 10 des statuts conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, modification des articles 13.2 et 15.1 des statuts et insertion d'un nouvel article 39 conformément à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un Comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières.

2.1.7. Comité d'audit

Outre sa compétence habituelle d'assistance au conseil d'administration, le comité d'audit est, en vertu de la loi du 29 avril 1999, chargé d'examiner les comptes et de contrôler les budgets, d'assurer le suivi des audits, d'évaluer la fiabilité des informations financières, d'évaluer le contrôle interne et de vérifier l'efficacité des systèmes internes de gestion des risques. Le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter dans toute matière qui relève de ses attributions. À cette fin, il dispose des ressources nécessaires, a accès à toute information, à l'exception des données commerciales relatives aux utilisateurs du réseau, et peut demander l'avis d'experts internes et externes. Les compétences en matière de comptabilité et d'audit de M. Jacques de Smet, administrateur indépendant au sein du comité d'audit, sont attestées entre autres par ses fonctions en tant qu'ancien CFO du groupe D'ieteren et du groupe Ziegler, etc.

Le comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2009. Les trois administrateurs qui sont membres du comité étaient à chaque fois présents, à l'exception du comité d'audit du 19 février et du 26 novembre lors desquels M. Claude Grégoire s'est fait excuser. Le comité a examiné les comptes annuels relatifs à l'année 2008, tant en Belgian GAAP qu'en IFRS. Le comité a ensuite analysé les résultats trimestriels du 31 mars 2009, les résultats semestriels du 30 juin 2009 et les chiffres des trois premiers trimestres du 30 septembre 2009, conformément au Belgian GAAP et aux règles IFRS.

Le comité a pris connaissance des audits et des missions de recommandation réalisés. En outre, la poursuite de l'extension autour du Risk Management au sein de l'entreprise a été expliquée et acceptée par le comité. Pour chacun de ces audits et chacune de ces missions de recommandation, un plan d'action a été mis en place afin d'améliorer la qualité des procédures, la communication à ce sujet ainsi que leur application.

Le comité a assuré le suivi des plans d'action relatifs aux audits et au risk management sous différents angles (planning, résultats, priorités) et ce, entre autres, sur base d'un rapport d'activités du service d'audit interne. Le comité a conclu que les plans d'action étaient mis en œuvre correctement et dans les délais convenus.

Le plan d'audit pour 2010 a été proposé et approuvé par le comité.

2.1.8. Comité de gouvernance d'entreprise

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de gouvernance d'entreprise est, en vertu de la loi du 29 avril 1999, chargé de proposer des candidats aux mandats d'administrateur indépendant, d'approuver préalablement la nomination des membres du comité de direction, d'examiner, à la demande de tout administrateur indépendant, du président du comité de direction ou de la CREG, tout cas de conflit d'intérêts entre le gestionnaire du réseau, d'une part, et un actionnaire dominant ou une entreprise associée ou liée à un actionnaire dominant, d'autre part, et de faire rapport à ce sujet au conseil d'administration. Cette dernière tâche vise à renforcer l'indépendance des administrateurs, en plus de la procédure prévue à l'article 524 du Code des sociétés, également appliquée par l'entreprise. Le comité est aussi chargé de se prononcer sur les cas d'incompatibilité dans le chef des membres de la direction et du personnel et de veiller à l'application des dispositions des articles 9 et 9 ter de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, d'en évaluer l'efficacité au regard des objectifs d'indépendance et d'impartialité de la gestion du réseau de transport et de soumettre chaque année un rapport à ce sujet à la CREG.

Le comité s'est réuni deux fois en 2009. Tous les membres étaient présents aux réunions, à l'exception d'Ingrid Lieten à la réunion du 26 novembre.

Le comité est régulièrement informé de dossiers importants, dans le respect des règles de confidentialité, tels que l'achat de services auxiliaires et le contenu du portefeuille de projets d'infrastructure afin de s'assurer de l'ouverture du marché de l'électricité. Outre ces sujets récurrents, des sujets spécifiques sont mis à l'agenda des différents comités selon les priorités.

2.1.9. Evaluation

Le conseil d'administration d'Elia System Operator a organisé en 2007 une procédure formelle d'évaluation de son fonctionnement conformément aux dispositions (article 4.1.1 et suivants) prévues

par le code de bonne gouvernance des entreprises applicable aux entreprises cotées en Belgique, le « Code belge de Gouvernance d'Entreprise ».

En application des règles de bonne gouvernance, un tel processus sera organisé tous les 2 à 3 ans.

La prochaine évaluation aura lieu en 2010.

3. COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction du gestionnaire du réseau de transport d'électricité est, en vertu de la loi du 29 avril 1999, responsable de la gestion du réseau de transport d'électricité, de la gestion journalière du gestionnaire du réseau, de l'exercice des autres pouvoirs délégués par le conseil d'administration et de l'exercice des pouvoirs qui lui sont attribués statutairement.

Le comité de direction se réunit formellement à l'ordinaire au moins une fois par mois. Ses membres se réunissent également lors de réunions informelles, de manière hebdomadaire. En 2009, le comité de direction s'est réuni onze fois.

Lorsqu'un membre ne peut être présent, il se fait généralement représenter. Une procuration peut être donnée par écrit à un autre membre du comité, conformément au règlement d'ordre intérieur du comité de direction. Aucun mandataire ne peut représenter plus de deux directeurs.

Le comité fait rapport chaque trimestre au conseil d'administration sur la situation financière de la société (notamment sur l'adéquation du budget avec les résultats observés) et à chaque conseil sur la gestion du réseau de transport.

Dans le cadre de la gestion du réseau de transport, il a notamment tenu le conseil informé des développements législatifs et jurisprudentiels applicables à la société, des décisions importantes des régulateurs et administrations, de la gestion du réseau, de la situation des filiales, des événements importants pour l'entreprise, de l'emprunt obligataire (« Eurobond »), de la création et l'élargissement de l'actionnariat de Coreso ainsi que du développement des projets internationaux.

3.1. Code de conduite

Elia dispose d'un code de conduite qui doit être respecté par les personnes les plus susceptibles d'avoir accès à de l'information privilégiée dans le groupe (« les initiés »). Le code de conduite édicte une série de règles pour encadrer les opérations boursières de ces « initiés », conformément à ce que prévoit la directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et autres services financiers. Le conseil d'administration a approuvé le code de conduite le 22 décembre 2005. Le secrétaire général est chargé de veiller à la bonne application de ce code de conduite et à sa mise à jour.

3.2. Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction

3.2.1. Politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des administrateurs – Emoluments des administrateurs

La politique de rémunération des administrateurs a été établie par l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, après établissement du projet de politique de rémunération par le comité de rémunération.

Le montant total des rémunérations payées aux douze administrateurs d'Elia en 2009 s'élève à 494 472 € (247 236€ pour Elia System Operator et 247 236€ pour Elia Asset), incluant l'indexation. Le tableau ci-dessous reprend les montants bruts octroyés à titre individuel à chaque administrateur :

Ronnie Belmans	43.548 €
Jacqueline Boucher	29.032 €
Clement De Meersman	36.928 €
Johan De Roo	29.032 €

Claude Grégoire	50.864 €
Ingrid Lieten	18.000 €
Jean-Marie Laurent Josi	50.864 €
Walter Peeraer/Sophie Dutordoir	50.864 €
Luc Van Nevel	49.936 €
Francis Vermeiren	34.838 €
Jacques de Smet	58.760 €
Thierry Willemarck	41.806 €

Ces montants ont été calculés sur une base de 5 réunions des conseils d'administration en 2009. Les comités d'audit et de rémunération se sont réunis quatre fois. Le comité de gouvernance d'entreprise s'est réuni deux fois.

Le nombre de réunions des comités ad hoc et temporaires est détaillé ci-avant.

Ces montants sont bruts et comprennent les charges sociales et autres retenues qu'il convient d'effectuer ensuite.

La rémunération des administrateurs se compose d'une rémunération de base de 25 000 € par an (12 500 € pour Elia System Operator et 12 500 € pour Elia Asset) et d'une rémunération supplémentaire de 800 € (400 € pour Elia System Operator et 400 € pour Elia Asset) par réunion supplémentaire au-delà de la huitième réunion du conseil d'administration dans l'année, en ce compris les réunions avec les régulateurs. Ces deux rémunérations sont augmentées d'un supplément de 50 % pour le président et de 20 % pour chaque vice-président du conseil d'administration.

Une rémunération fixe complémentaire de € 6 000 par an par comité (€ 3 000 pour Elia System Operator et € 3 000 pour Elia Asset) est également octroyée aux administrateurs qui sont membres d'un comité d'assistance au conseil d'administration, étant entendu qu'un émoluments supplémentaire de € 800 (€ 400 pour Elia System Operator et € 400 pour Elia Asset) est prévu par réunion supplémentaire d'un comité (c.-à-d. par réunion au-delà des trois réunions sur lesquelles les émoluments forfaitaires sont basés) en ce compris les réunions avec les régulateurs.

Ces rémunérations couvrent tous les frais et sont portées en charge des frais d'exploitation de la société. Elles sont indexées annuellement suivant l'indice des prix à la consommation. Toutes les rémunérations sont octroyées au pro rata temporis de la durée du mandat d'administrateur.

A la fin de chaque 1^{er}, 2^e et 3^e trimestre, une avance sur les émoluments annuels est payée aux administrateurs. L'avance est calculée sur base de la redevance de base indexée et au prorata temporis quant à la durée du mandat d'administrateur au cours du trimestre concerné.

Un décompte est fait au mois de décembre de l'année en cours. Il tient compte des rémunérations supplémentaires éventuelles en complément de la rémunération de base.

Il n'y a pas d'autres avantages en nature, d'options sur actions, de crédits ou d'avances en faveur des administrateurs.

3.2.2. Politique de rémunération et de fixation du niveau de rémunération des membres du comité de direction – Rémunération des membres du comité de direction

Le comité de rémunération évalue une fois par an les membres du comité de direction. L'évolution de la rémunération de base est liée au positionnement de chaque membre du comité de direction vis-à-vis du salaire de référence du marché général et de l'évaluation de ses prestations individuelles. Depuis 2004, la méthodologie Hay est d'application pour définir le poids de chaque fonction de direction et assurer une rémunération conforme au marché.

Par ailleurs, le comité de rémunération évalue les membres du comité de direction au terme de chaque année sur base d'un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. La partie variable de la rémunération compte depuis 2008 deux composants. Le premier est basé sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs définis en début d'année par le comité de rémunération, avec un maximum de 25 % de la rémunération variable pour les objectifs individuels et 75 % pour la réalisation de 6 objectifs collectifs. Le deuxième est basé sur des critères pluriannuels définis pour 4 ans. En 2009, aucune rémunération variable n'a été octroyée dans le cadre de ce deuxième composant.

Rémunérations de base et variables

On notera que tous les membres du comité de direction d'Elia ont un statut d'employé.

La rémunération brute du président du comité de direction, qui est payée par Elia System Operator, s'élève pour 2009 à 538 260,95 €, dont 35,22 % sous forme de rémunération variable.

Les rémunérations payées par Elia aux autres membres du comité de direction en 2009 s'élèvent à 1 717 525,11 € (respectivement 895 284,64 € pour Elia System Operator et 822 240,46 € pour Elia Asset), dont 27,57 % sous forme de rémunération variable.

Un montant total de 2 255 785,57 € a ainsi été versé aux membres du comité de direction en 2009.

Versements au système de pension extralégale

Depuis 2007, tous les plans de pension destinés aux directeurs sont du type « primes fixes ». En 2009, Elia System Operator a versé un montant total de 94 449,56 € comme primes de pension extralégales pour le président du comité de direction. Les primes s'élèvent à 284 610,18 € (respectivement 148 449,90 € pour Elia System Operator et 136 160,28 € pour Elia Asset) pour les autres membres du comité de direction.

Autres avantages

Les autres avantages octroyés aux membres du comité de direction, tels que les garanties de ressources en cas de maladie de longue durée et accident, les assurances soins de santé et hospitalisation, les assurances invalidité, les assurances décès, les avantages tarifaires, les autres primes, l'intervention dans le transport en commun, la mise à disposition d'un véhicule de service et autres petits avantages, suivent les règles applicables à l'ensemble des cadres de l'entreprise.

Le coût des autres avantages pour 2009 est estimé à 32 465,84 € pour le président du comité de direction et à 225 693,10 € pour l'année 2009 (respectivement 104 957,26 € pour Elia System Operator et 120 735,84 € pour Elia Asset) pour les autres membres du comité de direction.

Il n'y a pas de plan d'options sur actions attribué en Elia pour le comité de direction en 2009.

3.3. Actions détenues par les membres du comité de direction

Le nombre d'actions d'Elia System Operator détenues par le président du comité de direction d'Elia System Operator s'élève à 6 998 actions d'Elia System Operator ; les autres membres du comité de direction ont acquis ensemble 16 991 actions.

Elia n'a pas, jusqu'à présent, mis en place une politique à long terme pour l'attribution d'actions.

3.4. Dispositions des contrats de travail des membres du comité de direction

Les modalités reprises dans les contrats de travail des membres du comité de direction, y compris le président, lors de leur engagement ne comportent actuellement pas de modalités particulières en matière de préavis de licenciement.

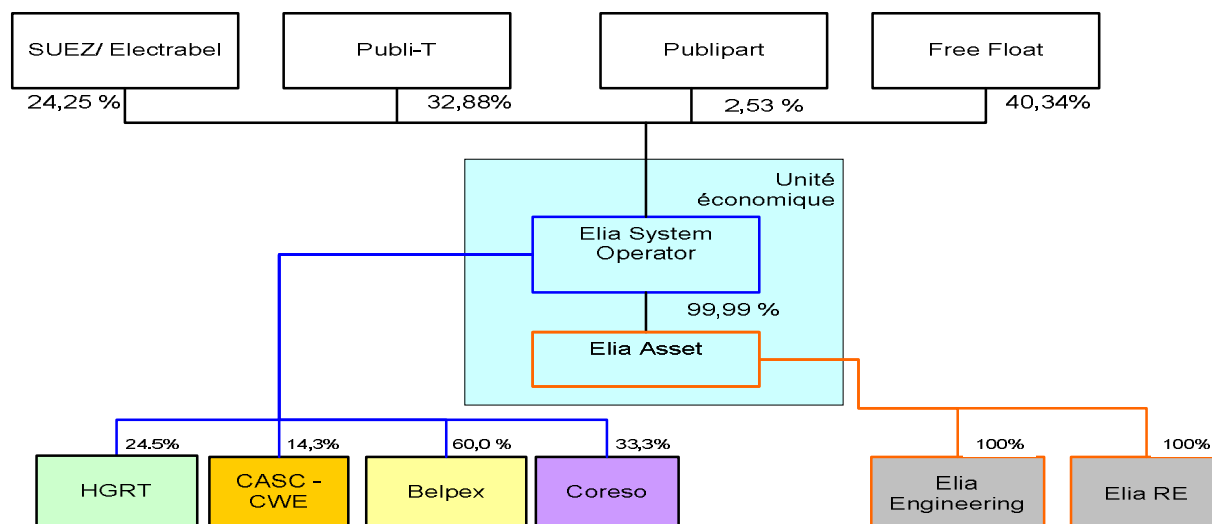
4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2009, la structure de l'actionariat d'Elia System Operator S.A. se présentait comme suit :

Actionnaires	Actions	% actions	% droits de vote
Publi-T	15.871.284	32,88%	32,88%
Electrabel	11.706.177	24,25%	24,25%
Groupe Arco	4.984.624	10,33%	10,33%
Publipart	1.221.405	2,53%	2,53%
Free float	14.486.765	30,01%	30,01%
Total	48.270.255	100,00%	100,00%

5. STRUCTURE DU GROUPE

La structure du groupe est illustrée dans le schéma suivant :



Elia System Operator et Elia Asset opèrent en tant qu'entité économique unique sous le nom d'Elia.

Elia Engineering est la société d'ingénierie d'Elia.

Belpex est la bourse d'énergie belge sur laquelle l'électricité, qui doit être livrée le lendemain, est négociée de manière anonyme et sur laquelle un prix de référence transparent est défini pour le marché.

HGRT est un holding regroupant plusieurs gestionnaires de réseau de transport européens qui détient une participation dans la bourse française de l'énergie Powernext.

Elia Re est une société de réassurance située au Luxembourg, créée pour optimiser la politique d'assurance.

Coreso est le premier centre de coordination technique régional avec pour objectif de renforcer la sécurité opérationnelle des réseaux du centre-ouest de l'Europe.

CASC-CWE (Capacity Allocation Service Center) : le centre pour la mise aux enchères annuelle, mensuelle de la capacité de transport entre les cinq pays (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne)

6. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 12 mars 2010, Elia System Operator (Elia), le gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique, et Industry Funds Management (IFM), l'un des plus importants gestionnaires d'investissements en infrastructures au niveau mondial, ont signé un accord relatif à l'acquisition du gestionnaire de réseau de transport d'électricité allemand 50Hertz Transmission GmbH de Vattenfall Europ AG. Selon les termes de l'accord, IFM aura 40 % de 50Hertz Transmission alors qu'Elia détiendra les 60 % restants.

50Hertz Transmission emploie quelque 600 collaborateurs et est responsable, à l'instar d'Elia, de la gestion, la maintenance, la planification et le développement du réseau de transport d'électricité. L'entreprise est responsable de la gestion adéquate de tout le système électrique des états fédéraux allemands de Berlin, Brandebourg, Hambourg, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe.

Cette opération constitue une étape majeure dans la construction du marché européen de l'électricité à laquelle Elia contribue en tant que gestionnaire du réseau indépendant depuis sa création en 2001. Cette transaction s'inscrit en outre dans le cadre des autres investissements stratégiques réalisés au niveau

des marchés régionaux en Europe parmi lesquels ceux destinés à la création du marché régional du centre-ouest de l'Europe (Benelux, France et Allemagne).

Grâce à cette acquisition, Elia sera mieux positionnée pour participer au développement d'un véritable marché européen de l'électricité fiable et efficace à l'échelle de la région, qui puisse prendre en compte l'intégration d'une part croissante d'énergies renouvelables, parmi lesquelles l'énergie éolienne, et cela en ligne avec les politiques énergétiques nationales et européennes.

La valeur d'entreprise convenue entre les parties est de 810 millions € ; les parties prévoient de finaliser la transaction d'ici à la fin du second trimestre de 2010. Cette acquisition n'a pas d'impact sur le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2009. Elia détaillera cette acquisition dans le prochain rapport, conformément aux règles IFRS.

Cette transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Elia proposera une augmentation de capital lors de l'assemblée générale des actionnaires pour financer cette transaction.

7. SERVICES EXTERNES A LA MISSION D'AUDIT FOURNIS PAR LES COMMISSAIRES

Outre les activités d'audit habituelles, Elia System Operator a fait appel aux services du collège des commissaires Klynveld Peat Marwick Goerdeler Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprise, représentés par Alexis Palm, et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprise, représentés par Jacques Vandernoot en ce qui concerne :

Attestation des besoins internes & externes
Conseils divers

Ces missions spéciales représentent un montant de 126 232 €.

Ernst & Young Tax Consultants ont conseillé Elia System Operator sur diverses questions, telles que des conseils et une assistance pour le contrôle fiscal, le dossier de ruling et des conseils récurrents relatifs à la TVA et aux impôts des sociétés. Pour ces prestations, ils ont facturé un montant total de 25 160 € hors TVA.

Elia System Operator SA

N° TVA

BE 0476.388.378

Ernst & Young Consultants ont exécuté des missions à l'appui du département de l'audit interne pour un montant de € 37 336.

8. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Considérations préalables

Mécanisme de régulation tarifaire à partir de 2008

Elia tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés pour le raccordement et l'utilisation du réseau de transport d'électricité (recettes tarifaires), qui font l'objet de l'approbation préalable par la CREG. Depuis le 1er janvier 2008, un nouveau mécanisme de régulation tarifaire est entré en vigueur, selon lequel les tarifs approuvés sont d'application sauf circonstances exceptionnelles* pendant une période de 4 ans. En décembre 2007, la CREG avait approuvé les tarifs valides pour la période [2008, 2011].

Le mécanisme tarifaire repose sur la comptabilité selon les normes comptables belges (Be GAAP).

Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires* et sur la base d'une estimation des volumes d'énergie électrique prélevée du réseau.

Parmi les coûts pris en considération figure la valeur prévisionnelle de la rémunération équitable autorisée, ainsi que les valeurs prévisionnelles de différentes catégories de coûts, dont ceux sur lesquels Elia exerce un contrôle direct (les « coûts gérables ») et ceux sur lesquels Elia n'exerce pas de contrôle direct (les « coûts non gérables »).

Rémunération équitable

La rémunération équitable rémunère le capital investi dans le réseau. Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (Regulated Asset Base - RAB), qui est calculée sur une base annuelle en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la modification du besoin en fonds de roulement.

Dans le contexte en vigueur depuis début 2008, la formule suivante est utilisée pour déterminer la rémunération équitable, lorsque les fonds propres consolidés représentent plus de 33 % de la valeur moyenne de l'actif régulé, ce qui est le cas actuellement :

A : $[33\% \times \text{RAB moyenne} \times ((\text{OLO } n) + (\text{Beta} \times \text{prime de risque}))]$ plus

B : $[(S - 33\%) \times \text{RAB moyenne} \times (\text{OLO } n + 70 \text{ points de base})]$ moins

C : correction des taux d'amortissement trop importants du passé,

où

OLO n représente le taux d'intérêt des obligations linéaires belges à 10 ans, pour l'année concernée ;

S = fonds propres consolidés / RAB, selon les normes comptables belges (Be GAAP) ;

Bêta sera, à terme, calculé sur des cotations de l'action Elia, comparé avec l'indice Bel20, sur une période de 7 ans. Dans une phase transitoire, la réglementation tarifaire prévoit l'utilisation du bêta d'Electrabel pour la période précédant l'entrée d'Elia en bourse. La valeur du paramètre bêta ne peut pas être inférieure à 0,3.

Partie A

Le taux de rémunération (en %) tel que défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable.

La réglementation tarifaire fixe à 3,5 % la prime de risque. Pour 2009, le facteur bêta applicable est calculé sur la base du bêta historique d'Electrabel, comparé avec l'indice Bel20, sur une période de 7 ans.

La CREG recommande un ratio de solvabilité (fonds propres moyens / moyenne actif régulé) d'Elia qui doit se rapprocher le plus possible de 33 %. Ce ratio (33%) est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé (RAB) d'Elia pour déterminer les fonds propres de référence d'Elia.

Partie B

Si les fonds propres moyens effectifs d'Elia dépassent les fonds propres de référence, le surplus est rémunéré à un taux réduit, qui est calculé en application de la formule [(OLO n + 70 points de base)].

Partie C

En outre, la CREG a décidé de diminuer la rémunération équitable annuelle de 12,4 millions € (avant impôts) jusqu'en 2012 inclus mais limité aux trois premiers trimestres, en raison d'amortissements trop rapides, réalisés avant la désignation d'Elia System Operator en tant que gestionnaire du réseau de transport, et qu'elle considère comme étant excessifs.

La réglementation tarifaire prévoit également la possibilité de définir des taux de rémunération des capitaux investis plus élevés pour le financement de certains projets d'intérêt national ou européen. A défaut d'arrêté d'exécution relatif à cette disposition de la loi Electricité, cette mesure n'a pas été instaurée en 2009.

Coûts non gérables

Les coûts sur lesquels Elia n'exerce pas de contrôle direct (les « coûts non gérables ») font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles de ces coûts.

D'autre part, les soldes relatifs aux coûts non gérables (positifs ou négatifs), c'est-à-dire la différence entre les coûts réels et les coûts prévisionnels, seront établis ex post et leur affectation fera l'objet d'un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Il pourrait en résulter une augmentation ou une diminution des tarifs futurs.

Coûts gérables

Les coûts sur lesquels Elia exerce un contrôle direct (les « coûts gérables ») sont soumis à un mécanisme de régulation incitatif : ces coûts sont soumis à l'application d'un facteur d'amélioration de la productivité et de l'efficacité. Ce facteur exprime l'effort à réaliser par Elia pour la gestion de tels coûts : les coûts autorisés pour l'élaboration des tarifs sont établis après application de ce facteur. Pour la période 2008-2011, l'amélioration de productivité à appliquer par Elia est fixée par l'arrêté royal du 18 décembre 2007. Pour l'année 2009 cet effort s'élevait à 6 millions d'euros. D'autre part, les soldes relatifs aux coûts gérables (positifs ou négatifs), c'est-à-dire la différence, constatée ex post, entre les coûts réels et les coûts autorisés, viennent en augmentation ou déduction de la rémunération équitable.

8.1. Bilan

Actifs immobilisés

Les **immobilisations financières** comprennent :

la participation dans Elia Asset (3 304,2 millions €) ;
la participation de 60% dans Belpex (1,8 million €) ; créée en 2005 ;
la participation dans Elia Engineering (1 action), un bureau d'études qui travaille principalement pour Elia Asset, acquise le 26 décembre 2003 et effective au 1^{er} janvier 2004 ;
la participation dans HGRT² (8,1 millions €). HGRT est une société de droit français, qui réunit plusieurs gestionnaires de réseau de transport européens et détient une participation de 52,25% dans le capital de la bourse française de l'électricité Powernext.
la participation dans CASC-CWE (Capacity Allocation Service Center) pour 0,005 million €.
la participation dans CORESO (Coordination of Electricity System Operators) pour 0,3 million €. Coreso est le premier centre de coordination technique régional commun à plusieurs gestionnaires de réseaux de transport d'électricité.

En 2009, la participation dans Coreso a été réduite de 50% à 33,33 % suite à une vente de 16,67 % à National Grid, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (GRT) britannique.

La présence de certains critères ou d'autres facteurs donnant lieu à une modification de l'évaluation a été contrôlée. En l'absence de ceux-ci, la valeur actuelle des participations a été confirmée.

Actifs circulants

Les **créances à long terme** (€ 94,2 millions) se composent essentiellement du montant de base des actifs d'impôt de € 93,8 millions, qui se rapportent exclusivement au contrôle fiscal de l'exercice comptable 2004, et étant donné que la première audience de ce dossier devant le tribunal n'est prévue qu'en 2011, ils ont été classifiés en tant que créances à long terme. Une description complète figure sous la rubrique « Impôts ».

Les **créances commerciales** (198,2 millions €) ont baissé de 4,7 %, en grande partie en conséquence d'une baisse de la facture à établir en ce qui concerne le couplage trilatéral de marché entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Les **autres créances** (429,3 millions €) comprennent essentiellement la créance relative à un prêt inter- entreprises vis-à-vis de la filiale Elia Asset d'une valeur de 422,2 millions €.

La trésorerie (**disponibilités et placements de trésorerie**) s'élève à € 159,1 millions par rapport à € 18,1 millions en 2008. Cette augmentation peut être attribuée au fait que l'activité de couplage du marché n'a pas débouché sur un préfinancement au terme de l'exercice comptable. En outre, lors de l'émission de l'Eurobond de 1 000 millions € en avril 2009, il a été tenu compte d'un financement de déficits tarifaires potentiels et de la couverture des besoins futurs afin de réduire au minimum les risques de liquidité.

Les **comptes de régularisation** (11,1 millions €) présentent une diminution de 14,8 millions € par rapport à l'exercice précédent. Cette différence découle en premier lieu du règlement financier par Elia Asset de la charge d'intérêt à payer en ce qui concerne l'emprunt inter-entreprise.

² Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport

Fonds propres

Cette année, le groupe Elia a également offert au personnel la possibilité de souscrire à une augmentation de capital d'Elia System Operator, pour une tranche fiscale et une tranche complémentaire. Cette initiative a été accueillie positivement par le personnel du groupe et a donné lieu à une souscription pour un montant total de 4,4 millions €, portant ainsi le nombre d'actions émises de 48 076 949 à 48 270 255 (actions sans valeur nominale). Le capital d'Elia System Operator SA est passé de 1 201,3 millions € à 1 205,7 millions €.

Au 31 décembre 2009, le capital et les primes d'émissions sont composés des rubriques suivantes :

En million €	2009	2008
Début de période	1.209,8	1.209,4
Capital	1.201,3	1.200,9
Augmentation de capital 12/2009	4,4	0,4
Primes d'émission	8,5	8,5
Fin d'exercice	1.214,2	1.209,8

Un examen plus détaillé est repris sous la rubrique structure de l'actionariat.

Au 31 décembre 2009, il n'existe ni warrants, ni obligations convertibles susceptibles d'entraîner une augmentation du nombre d'actions.

Provisions

Les provisions constituées visent à couvrir les éventuelles dépenses pour les risques suivants :

En million €	2009	2008
Départ anticipé du personnel	0,0	0,1
Divers litiges en cours	3,5	3,8
Total	3,5	3,9

La provision pour les litiges en cours couvre les futures charges d'Elia relatives aux risques assurés à concurrence du montant de la franchise contractuelle pour ces risques, compte tenu du principe de prudence.

Aucun mouvement important n'est constaté en comparaison avec l'exercice précédent.

Dettes

Les **dettes financières à long terme** s'élèvent à 2.553,4 millions €, et comprennent, outre le prêt d'actionnaire existant, des emprunts obligataires émis en 2004 et l'emprunt contracté auprès de la BEI, le refinancement des dettes qui sont arrivées à échéance en 2009.

Dans le courant de l'année 2009, un prêt d'actionnaires est arrivé à échéance en septembre 2009 ainsi que plusieurs emprunts à court terme et les montants utilisés du programme de commercial paper.

Elia a décidé de refinancer ces emprunts par le biais de l'émission d'un eurobond et a clôturé avec succès l'émission d'un eurobond en deux tranches en avril 2009. Il s'agit d'une transaction comportant une tranche de € 500 millions à 4 ans et une tranche de € 500 millions à 7 ans.

L'émission a été réalisée au terme d'un roadshow destiné à présenter les points forts d'Elia, tant industriels que réglementaires, sur les principales places financières européennes. Les investisseurs ont réagi positivement à la demande, aussi bien lors du roadshow que lors de la souscription du livre d'ordres : en moins d'une heure, les offres atteignaient un total de plus de 5,3 milliards €. La tranche à 4 ans a été souscrite pour un montant de 3 milliards € et la tranche à 7 ans pour un montant de 2,3 milliards €. L'eurobond a attiré plus de 300 investisseurs issus de 14 pays européens.

Elia System Operator SA

N° TVA

BE 0476.388.378

En raison du grand intérêt porté au crédit accordé à Elia, les bookrunners ont pu fixer le prix à mid-swap + 190 pb (coupon de 4,5 %) pour la tranche à quatre ans, et à mid-swap + 245 pb (coupon de 5,625 %) pour la tranche à 7 ans. Les obligations sont cotées à la bourse de Luxembourg.

Les passifs non courants sont entièrement comptabilisés en euros de manière à exclure tout risque de change financier et s'élèvent à 2 553,4 millions €.

Dettes à long terme

(en millions €) (Valeur comptable)	2009	2008
Prêts d'actionnaires tranche A	495,8	495,8
Prêts d'actionnaires tranche B3	0,0	387,7
Institutions financières	0,0	250,0
Emission d'euro-obligations	1.997,6	998,2
Banque Européenne d'Investissements	60,0	60,0
Total	2.553,4	2.191,7
Partie court terme d'emprunts long terme	0,0	(637,7)
Total d'emprunts long terme	2.553,4	1.554,0

Taux d'intérêt moyen après couverture

(en millions €)	Échéance	Montant	Taux d'intérêt avant couverture	Taux d'intérêt après couverture	Proportion actuelle du taux	
					Fixe	Variable
Prêts actionnaires Tranche A	2022	495,8	3,37%	5,51%	79,83%	20,17%
Emission d'euro-obligations 2004/10 ans	2014	499,1	4,75%	4,75%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2004/15 ans	2019	499,3	5,25%	5,25%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2009/7 ans	2016	499,3	4,50%	4,50%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2009/4 ans	2013	499,9	5,63%	5,63%	100,00%	0,00%
Banque Européenne d'Investissements	2016	40,0	4,27%	4,27%	100,00%	0,00%
Banque Européenne d'Investissements	2017	20,0	4,79%	4,79%	100,00%	0,00%
Total		2.553,4			95,43%	4,57%
Partie court terme d'emprunts long terme		0,0				
Total d'emprunts long terme		2.553,4			95,43%	4,57%

La valeur nominale des emprunts obligataires, mentionnés ci-dessus dans le tableau, s'élève à chaque fois à € 500 millions.

Crédits à court terme & facilités disponibles

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant	
				Utilisé	Non utilisé
Facilités de crédit confirmées	30/10/2010	150,0	Euribor + 0,65 %	0,0	150,0
Facilités de crédit confirmées	15/01/2010	125,0	Euribor + marge à la conclusion du contrat	0,0	125,0
Total		275,0		0,0	275,0

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant	
				Utilisé	Non utilisé
Facilités de crédit non confirmées		70,0	Conditions de marché	0,0	70,0
Facilités de crédit non confirmées		100,0	Euribor + marge à la conclusion du contrat	0,0	100,0
Programme belge de billet de trésorerie		250,0	Euribor + marge à la conclusion du contrat		250,0
Total		420,0		0,0	420,0

Les **dettes commerciales** ont diminué de € 240,9 millions à € 117,3 millions, ce qui est essentiellement dû à une baisse importante des soldes en souffrance en ce qui concerne le couplage trilatéral de marché entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Les **autres dettes** (€ 134,9 millions) comprennent, outre le dividende proposé de € 66,6 millions, essentiellement un emprunt inter-entreprise de € 9,1 millions d'Elia Engineering contracté dans le cadre de la politique du groupe dans le domaine du cash pooling, et des taxes à concurrence de € 55,7 millions qui présentent une tendance à la hausse en conséquence de la perception de nouvelles taxes fédérales.

Au 31 décembre 2009, les **comptes de régularisation** présentent un solde de 89,8 millions € et comportent des charges financières et d'exploitation à imputer pour 69,4 millions € ainsi que les soldes résiduels du mécanisme de décompte qui seront alloués aux futurs tarifs pour un montant total de 20,4 millions €.

(en millions €)	2009	2008
A rendre aux tarifs période courante	80,1	102,9
Solde de l'exercice 2007, 2008, 2009 à récupérer via les tarifs - périodes à déterminer	(59,7)	(28,1)
Réduction des tarifs futurs	20,4	74,8

8.2. Compte de résultats

Produits d'exploitation

Elia System Operator a été désignée gestionnaire du réseau de transport le 13 septembre 2002 et applique depuis cette date des tarifs approuvés par la CREG conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les produits d'exploitation totaux peuvent être répartis selon les rubriques suivantes :

Détail des ventes et prestations (en millions €)	2009	2008
Ventes pour les raccordements au réseau	32,8	32,7
Ventes pour l'utilisation du réseau	509,9	510,9
Ventes des reprises des excédents des exercices précédents (décision du régulateur)	22,8	20,9
Ventes pour les services auxiliaires	108,0	113,4
Revenus internationaux	28,7	28,3
Autres produits d'exploitation	10,7	7,1
Sous-total ventes et prestations	712,9	713,2
Ecarts par rapport au budget approuvé (déficit tarifaire)	31,5	15,3
Total des ventes et prestations	744,4	728,5

Les ventes pour les **raccordements au réseau** sont restées stables par rapport à 2008.

Les ventes pour **l'utilisation du réseau** étaient conformes à celles de la même période l'année dernière, malgré une baisse de 8% des prélèvements d'électricité du réseau d'Elia en raison de la crise économique. Les ventes résultant des tarifs de prélèvement introduites l'année passée pour les unités de stockage d'énergie hydraulique (centrales de pompage) pendant le fonctionnement des pompes ont compensé en grande partie cette diminution.

Les ventes pour les services auxiliaires ont diminué en raison d'une baisse des prélèvements sur le réseau Elia.

(en millions €)	2009	2008
Enchères explicites (auctioning)	22,3	19,2
Enchères implicites (couplage trilatéral de marché)	6,2	7,7
ETSO	0,1	1,2
Ventes d'énergie de secours	0,1	0,2
Total des produits internationaux	28,7	28,3

Les **revenus internationaux** sont restés stables en comparaison avec 2008. Grâce au couplage des marchés de l'électricité belge, français et néerlandais, les prix de gros ont à nouveau affiché une forte convergence dans ces trois pays.

Le mécanisme ETSO³ influence aussi bien la rubrique revenus internationaux que la rubrique services et biens divers et est représenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions €)	2009	2008
Produits ETSO (comptabilisé comme produits)	0,1	1,2
Coûts ETSO (comptabilisé comme charges)	(1,5)	(1,9)
Résultats ETSO [+ produits/- charges]	(1,4)	(0,7)

La rubrique « Divergence avec le budget approuvé pour les éléments non gérables » concerne le déficit tarifaire sur 2009 qui est récupérable dans la période tarifaire suivante 2012- 2015. Le déficit tarifaire de 31,5 millions € est principalement dû aux recettes non tarifaires (14,8 millions €) et aux recettes internationales (17,3 millions €) moins élevées que prévu, à une comptabilisation plus élevée que prévu de la plus-value réalisée lors des mises hors service d'actifs immobilisés (1,2 million €) et des charges d'exploitation inférieures (2,9 millions €) au budget prévu, en ce compris les économies supplémentaires de 8,3 millions € suite à la déflation (-1,4 %) par rapport à l'inflation budgétée (1,8 %).

Le tableau ci-dessous donne les détails du 'mécanisme de décompte' :

³ Mécanisme ETSO : l'European Transmission System Operators (ETSO), dont Elia fait partie, a créé un mécanisme de compensation (« Inter-TSO Compensation » ou ITC) qui permet à tous les participants de recevoir des compensations pour des pertes provoquées par des flux incontrôlés (loop flows) sur leur réseau

(en millions €)	2009	2008
Sources		
1. Résultant des écarts de l'exercice comptable		
Ecarts des revenus de l'accès au réseau	(14,8)	1,4
Ecarts des revenus internationaux	(17,3)	(23,8)
Ecarts des revenus divers	(0,7)	2,4
Écart total à la fin de l'année comptable	(32,8)	(20,0)
Ecarts des achats des services auxiliaires	(14,1)	6,4
Ecarts des coûts d'exploitation	25,3	1,9
Ecarts des charges financières	(8,3)	2,3
Écart total des coûts d'exploitation	2,9	10,6
Différence plus-value et autres facteurs	(2,2)	0,4
Adaptation totale du bénéfice régulé	0,6	(6,3)
Total différence revenus	(1,6)	(5,9)
TOTAL DES ÉCARTS EN RÉSULTAT	(31,5)	(15,3)
2. Décision de la CREG		
Affectation de 50% du bonus à Elia	0,0	(2,9)
Impact total de la décision de la CREG	0,0	(2,9)
TOTAL DES ÉCARTS EN RÉSULTAT	(31,5)	(18,2)

Conformément à l'Arrêté royal⁴, la CREG a contrôlé dans le courant de l'année 2009 les montants comptabilisés en 2008 relatifs au mécanisme de décompte et a confirmé que le montant de 15,7 millions € peut être considéré comme une « créance régulatoire ».

Le montant de 15,7 millions € est composé comme suit :

(en millions €)	2009
Solde (voir tableau ci-avant)	18,2
Correction par rapport à l'exercice précédent (déjà repris dans le passé comme créance régulatoire)	(2,9)
Adaptation activités nouvelles (comptablement intégré en 2009)	0,4
Total	15,7

Dans le cadre de ce contrôle, un accord a été conclu entre Elia et la CREG en ce qui concerne la poursuite du développement de nouvelles activités du groupe et la manière dont le groupe pourrait en être rémunéré à l'avenir. Ceci afin de permettre à Elia de développer de nouvelles activités offrant des perspectives bénéficiaires dont le résultat, d'une part, contribuerait à la diminution des tarifs pour les utilisateurs et d'autre part, générerait des résultats supplémentaires pour Elia.

En outre, un mécanisme permettant de répartir correctement les coûts et de faire en sorte qu'il n'y ait aucun effet négatif sur les tarifs belges, si des activités belges non régulées devaient être lancées, a été approuvé.

Charges d'exploitation

Les **services et biens divers** (€ 549,3 millions) sont restés stables par rapport à 2008.

⁴ 8 JUIN 2007. — Arrêté royal relatif aux règles en matière de fixation et de contrôle du revenu total et de la marge bénéficiaire équitable, de la structure tarifaire générale, du solde entre les coûts et les recettes et des principes de base et procédures en matière de proposition et d'approbation des tarifs, du rapport et de la maîtrise des coûts par le gestionnaire du réseau national de transport d'électricité.

Les rémunérations, charges sociales et pensions sont ventilées comme suit:

(en millions €)	2009	2008
Rémunérations	19,5	17,5
Charges sociales	5,5	5,0
Pensions et obligations similaires	3,9	4,9
Autres charges sociales	0,8	0,8
Total	29,7	28,2

Les **rémunérations et charges sociales** présentent une augmentation de 5,3 % qui est essentiellement due à une réorganisation dans le cadre de laquelle les membres du personnel du service achats ont été mutés d'Elia Engineering vers Elia System Operator.

Cette rubrique contient notamment les coûts de la prime de jubilé, liée à l'ancienneté au sein du groupe des membres actifs du personnel. Ces dépenses ont été acceptées et intégrées par la CREG dans les tarifs annuels et n'ont pas été provisionnées.

Les **provisions pour risques et charges** de - 0,4 million € comprennent, d'une part, des mouvements dans la provision pour les litiges en cours ainsi que dans les provisions pour retraite anticipée et interruptions de carrière.

Résultat financier

Les **produits financiers** s'élèvent à € 70,1 millions pour 2009, soit une baisse de € 1,3 million par rapport à 2008, et comprennent :

les intérêts perçus sur les excédents de trésorerie temporaires de liquidité, placés auprès d'organismes financiers, qui représentent € 3,0 millions,

les dividendes perçus de € 55,5 millions d'Elia Asset, Belpex et HGRT,

les intérêts perçus résultant d'emprunts inter-entreprise pour un montant de € 11,4 millions.

Les **coûts financiers** (135,3 millions €) comprennent principalement les intérêts dus sur les emprunts à long et court terme. L'augmentation de 14,6 % est principalement due à l'augmentation de la dette financière nette et aux charges d'intérêts découlant du préfinancement qui a eu lieu dans le cadre de l'émission de l'eurobond.

Le groupe a contracté des swaps d'intérêts en euros afin d'obtenir, dans le cadre de sa politique, un bon équilibre entre l'exposition à un taux fixe et celle à un taux variable. Les swaps d'intérêt ont un intérêt variant de 4,23 % à 4,41 %.

Résultat exceptionnel

Le **résultat exceptionnel** (0,4 millions €) englobe les sommes qui découlent de décisions relatives au mécanisme de décompte. (voir « Ecart par rapport au budget approuvé »).

Impôts

En 2009, Elia System Operator a enregistré un bénéfice de l'exercice avant impôts de 101,0 millions €. Après addition des dépenses non admises et soustraction des revenus imposables définitifs, le coût fiscal d'Elia System Operator s'élève, en 2009, à € 16,7 millions.

Suite à un contrôle fiscal réalisé auprès d'Elia System Operator SA en ce qui concerne l'exercice comptable 2004, Elia a reçu, début 2008, un avertissement-extrait de rôle de l'impôt des sociétés afin d'imposer les surplus tarifaires restants au 31 décembre 2004. Les charges d'impôt s'élèvent à € 85,3 millions, majorées d'une augmentation administrative de 10%. En concertation avec son conseiller fiscal et avec la CREG, et étant donné que les surplus tarifaires similaires auprès des entreprises similaires du secteur n'ont pas été imposés, le management d'Elia a décidé de déposer une réclamation qui a toutefois été rejetée par le fisc. Elia réclame un remboursement intégral (intérêts moratoires inclus) du montant par voie judiciaire. Dans le courant de 2009, le fisc a pris une décision similaire relative à l'accroissement des surplus tarifaires en 2006. Elia a reçu un avis d'imposition de 22,7 millions €, majoré d'une augmentation administrative de 10 % et a décidé, par analogie avec le dossier 2004, de déposer une réclamation à l'encontre de cette décision.

Les surplus tarifaires à la base de ces avis d'imposition supplémentaires ont été portés systématiquement en compte dans les tarifs des années suivantes (restitution aux consommateurs). Ceci donne lieu à une différence temporelle avec, d'une part, un surplus généré dans le passé et, d'autre part, une restitution durant les années suivantes.

Si ce dossier ne devait pas connaître une issue positive, l'impôt des sociétés payé sur les surplus restants sera automatiquement compensé par les « impôts à récupérer » sur la restitution comptabilisée aux consommateurs en 2005, 2006 et 2007 et durant les périodes suivantes. Le montant de base de l'impôt des sociétés peut de ce fait être entièrement récupéré. Le solde restant éventuel pourrait alors être neutralisé par le biais du mécanisme tarifaire.

Répartition bénéficiaire

Lors de l'assemblée générale du 11 mai 2010, le conseil d'administration proposera de répartir les bénéfices comme suit :

(en €)	
Bénéfice de l'exercice	84.313.018,76
Ajout à la réserve légale	15.446.630,37
Ajout au bénéfice reporté	2.253.436,49
Dividende à distribuer	66.612.951,90

8.3. Informations complémentaires

8.3.1. Description des risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

En 2009, le service Audit Interne & Enterprise Risk Management a mis en place, à la demande du comité d'audit, une approche pragmatique et coordonnée afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques pertinents d'Elia. Cette approche ERM (Elia Risk Management) vise également à développer la culture d'entreprise autour de la gestion des risques.

1. Risques réglementaires et risques pour les revenus

Sur le plan international

Même si Elia anticipe de manière proactive la réglementation européenne, les nouvelles directives et régulations en préparation au niveau européen ou en attente de transposition dans le droit belge peuvent comporter des incertitudes.

Elia fait partie des leaders européens selon les éléments repris dans le « troisième paquet » de directives pour le développement d'un marché unique de l'électricité et du gaz rédigé par la Commission européenne, particulièrement en ce qui concerne l'indépendance et l'impartialité du management. La transposition en droit belge des dispositions du troisième paquet européen, qui doit avoir lieu avant mars 2011, induit néanmoins une incertitude sur le cadre dans lequel fonctionnera Elia à moyen terme.

Elia fait en outre partie des membres fondateurs de l'association ENTSO-E, l'organisation européenne de gestionnaires de réseau constituée en décembre 2008 et regroupant 42 gestionnaires de réseau de transport de 34 pays, dont les pays l'Union. Cette association endossera, entre autres, le rôle de Réseau Européen des Gestionnaires des Réseaux de Transport défini par le troisième paquet. Daniel Dobbeni assume, pour un mandat de deux ans, la présidence de l'association.

Sur le plan national

Le cadre légal belge a été fixé lors de la transposition de la première directive européenne sur le marché interne de l'électricité dans la Loi Électricité du 29 avril 1999. Le bénéfice net de la société est largement déterminé par la rémunération équitable fixée par la loi. Depuis le 1er janvier 2008, le mécanisme de régulation applicable à Elia contient un élément « incitatif » et résulte en un tarif pluriannuel. Le résultat d'Elia sera donc influencé chaque année, positivement ou négativement, par la réalisation et / ou le dépassement éventuel du facteur d'amélioration d'efficacité, l'évolution des obligations linéaires (OLO), ainsi que par l'analyse du régulateur sur d'éventuels subsides croisés entre les coûts gérables et les coûts non gérables.

D'autre part, le chiffre d'affaires d'Elia est également fonction de l'énergie transportée sur le réseau et est donc directement impacté par le niveau de l'activité économique de ses clients. La diminution de la consommation des clients résidentiels induite par le ralentissement de l'activité économique en 2009 se traduit par un déficit de revenus par rapport au budget approuvé par le régulateur. Ce déficit et le coût supplémentaire qui résulte du besoin en financement supplémentaire doivent, selon la législation en vigueur, être compensés lors de la détermination des tarifs de transport de la période régulatoire suivante. L'impact sur la consommation électrique des différents segments de clientèle, ainsi que l'incertitude sur les perspectives de reprise de l'activité économique des clients industriels continuent à faire peser un risque sur les revenus d'Elia à court terme.

Sur le plan régional

Le cadre réglementaire comporte des risques sur le plan régional. À ce titre, les contradictions entre les différentes réglementations, dont les règlements techniques, peuvent compliquer l'exercice des activités de la société. L'évolution de cette réglementation et les modifications qui lui seront apportées dans le futur pourront également avoir un impact sur la responsabilité de la société en cas d'interruption de courant sur le réseau ou, dans le cadre d'une éventuelle réforme de l'État, sur la répartition des compétences entre le niveau fédéral et le niveau régional, en ce compris la compétence d'approbation des tarifs de transport.

2. Risques opérationnels

Sécurité d'approvisionnement

Dans les critères de planification opérationnelle et d'investissement, Elia tient compte d'un niveau adéquat de capacité de réserve en énergie active et réactive et recherche systématiquement manière la plus efficace et la plus rentable de contracter la disponibilité de ces réserves.

Elia analyse tant au niveau national que dans un cadre européen comment intégrer à moindre coût la part croissante des unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables à caractère intermittent.

La tendance croissante, y compris à l'échelle européenne, du nombre d'unités de cogénération et à base d'énergies renouvelables raccordées aux sein des réseaux de distribution et le raccordement futur de grands parcs éoliens en mer induisent de nouveaux défis au niveau de la gestion opérationnelle des réseaux et impliquent le développement des infrastructures de réseau. Les développements nécessaires pour les raccordements existants et futurs, l'évolution des tendances en matière de prélèvement et le renforcement des capacités d'interconnexion sont soumis à l'obtention préalable des autorisations et permis qui sont délivrés par les instances locales, régionales, nationales ainsi qu'internationales.

L'obtention dans les délais de ces autorisations et permis constitue un risque pour la réalisation dans les délais de ces projets. Ces autorisations et permis peuvent également être contestés devant les Cours et Tribunaux compétents. Ceci peut influencer le maintien en service de ces infrastructures.

Interruptions de courant

Avec un Average Interruption Time (AIT) largement inférieur à 0,001 %, le réseau à haute tension d'Elia fait partie des plus fiables en Europe. Néanmoins, dans ce réseau comme dans n'importe quel autre, peuvent se produire des événements qui interrompent le bon fonctionnement d'un ou de plusieurs éléments de l'infrastructure. Dans la plupart des cas, ces événements n'ont aucun impact sur l'approvisionnement en électricité chez les consommateurs, structure maillée du réseau géré par Elia permettant d'atteindre les consommateurs par différentes liaisons. Dans des cas extrêmes, un incident sur le système électrique peut cependant conduire à une interruption (blackout) locale ou générale de la fourniture. De telles interruptions peuvent être causées par des phénomènes naturels, des événements imprévus, mais aussi des problèmes opérationnels se produisant en Belgique ou à l'étranger. Elia effectue, à intervalles réguliers, des exercices de gestion de crise qui lui permettent d'être à même de répondre au mieux aux situations les plus inattendues et les plus extrêmes. Les conditions générales régissant les contrats standard limitent la responsabilité de la société à un niveau raisonnable. La politique d'assurance vise, par ailleurs, à couvrir l'impact financier de ces risques.

Risques IT

Une défaillance du réseau ou des systèmes informatiques de support à la gestion du système électrique peut donner lieu à un dysfonctionnement du système électrique. Elia prend les mesures nécessaires pour doubler le réseau informatique et les systèmes associés dans la mesure des possibilités techniques et financières. Elle a établi et teste régulièrement les plans de rétablissement des systèmes informatiques les plus critiques. Il est cependant impossible d'exclure l'éventualité d'une défaillance des composantes du réseau informatique et des systèmes informatiques. En cas de défaillance de ces systèmes, l'objectif pour Elia consistera à en limiter l'impact pour ses clients au minimum.

Risque environnemental

Les résultats d'Elia peuvent être influencés par des dépenses destinées à respecter la législation environnementale, y compris les coûts liés à l'implémentation de mesures préventives ou correctrices ou par le règlement des demandes de tierces parties. La politique environnementale est élaborée et suivie afin de contrôler ces risques. Des provisions adéquates sont constituées chaque fois qu'Elia est susceptible de supporter une quelconque responsabilité en matière d'assainissement. Elia l'avait déjà fait pour les Régions flamande et de Bruxelles-Capitale. En Région de Bruxelles-Capitale, une nouvelle ordonnance sur la pollution des sols entre en vigueur le 1er janvier 2010. La nouvelle législation sur les sols est entrée en vigueur le 18 mai 2009 en Région wallonne. Ces modifications de la législation et des études complémentaires réalisées par Elia ont amené l'entreprise à constituer des provisions supplémentaires.

Risques de litiges juridiques

La société mène ses activités de telle manière que le risque de différend juridique est limité au minimum. Néanmoins, il est possible que la société soit engagée dans des litiges juridiques. Le cas échéant, des provisions adéquates sont prévues à cet effet.

Sécurité et bien-être

Elia gère des installations pouvant causer des dommages à l'environnement naturel ou humain ou pour lequel des accidents ou des agressions externes peuvent avoir de sérieuses conséquences.

Les personnes qui travaillent dans ou à proximité d'installations de transport électrique peuvent être exposées au risque d'électrocution en cas d'accident, d'erreur ou de négligence.

La sécurité et le bien-être des individus (personnel de l'entreprise et tiers) constituent une priorité quotidienne pour la direction, le management et le personnel d'Elia. D'importants moyens sont investis pour garantir la sécurité et le bien-être des personnes. Dans ce cadre, un planning d'actions est approuvé et réalisé chaque année qui tient compte de l'évolution des statistiques en matière de sécurité.

Risques liés à l'inefficacité des mécanismes de contrôle interne

Les processus internes peuvent avoir chacun à leur manière une influence sur les résultats de l'entreprise. Le mécanisme de tarifs pluriannuels renforce la nécessité d'améliorer d'année en année l'efficacité globale de l'entreprise. À cette fin, l'efficacité des processus internes est surveillée régulièrement, à l'aide d'indicateurs de performance et / ou à l'aide d'audits, afin d'en assurer un

contrôle adéquat. Cet aspect est placé sous la surveillance du comité d'audit qui pilote et assure le suivi des travaux du service Audit Interne & Enterprise Risk Management.

3. Risques financiers

Risques d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les charges financières qui sont portées en compte dans une période tarifaire régulatoire ultérieure (ou dans la même période dans le cas d'une modification exceptionnelle de ces charges). Pour réduire ce risque au minimum, le conseil d'administration d'Elia a approuvé une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, les instruments financiers nécessaires sont utilisés au besoin pour couvrir d'éventuelles évolutions incertaines. Une politique de financement visant une meilleure harmonisation entre l'échéance des emprunts et la durée de vie des actifs contribue à une politique financière positive. Cependant, Elia System Operator SA ne peut garantir une protection complète en cas de fluctuations significatives des taux d'intérêts.

Risques de crédit, de marché, de patrimoine et de liquidité

Dans le cadre de sa gestion normale, Elia court des risques de crédit, de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. L'objectif du groupe est d'identifier chaque risque et de définir les stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du groupe. Le cadre réglementaire dans lequel Elia opère limite fortement les conséquences pour le compte de pertes et profits. Les conséquences des hausses de taux, des risques de crédit, etc. peuvent être portées en compte dans les tarifs de transport. Certaines stratégies destinées à maîtriser ces risques prévoient l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Il s'agit d'instruments dont la valeur dérive d'un ou plusieurs actifs, prix de référence ou indices sous-jacents. Les instruments dérivés créent des droits et obligations qui transfèrent, en tout ou en partie, des risques financiers entre les parties liées contractuellement. En 2009, le groupe a eu recours à des swaps de taux d'intérêt.

Risques inhérents au contrôle fiscal

Bien que la réglementation fiscale soit appliquée dans une optique d'exactitude et de précision, il n'est pas exclu que l'interprétation interne ne corresponde pas à celle des autorités fiscales compétentes en cas de contrôles éventuels. La rubrique 'Impôts' fournit plus d'informations sur la différence de vision entre l'administration fiscale et Elia quant à l'imputation des excédents opérationnels.

4. Nouvelles activités

Elia entend répondre à toute nouvelle opportunité se rapportant aux activités centrales de l'entreprise, dans le cadre régulé belge ou en dehors de celui-ci. La mise en œuvre de projets à l'international est susceptible d'induire des risques liés à la réglementation étrangère ou des incertitudes liées aux plans d'affaires à établir.

5. Facteurs contextuels

Risques macro-économiques

Les effets de la crise économique et financière en 2009 représentent un risque pour Elia en termes de revenus ainsi qu'un risque financier (voir point 1 et 3). Elia vise une maîtrise optimale des risques opérationnels liés à l'ouverture croissante du réseau belge aux flux d'électricité produits et consommés dans les états membres de l'Union, à la croissance de la production d'énergie renouvelable et à l'évolution des acteurs sur le marché belge de l'électricité.

Risque RH

Elia mène une politique d'image et de recrutement active qui vise au maintien d'un niveau adéquat d'expertise et de connaissances sur un marché de l'emploi tendu en raison du caractère éminemment spécialisé de ses activités.

Risque d'image

De manière générale, certaines circonstances peuvent influencer négativement l'image de l'entreprise. Elia applique un mécanisme de contrôle interne destiné à garantir la confidentialité des données. Cependant, il n'est pas exclu que des parties externes communiquent des informations en leur possession susceptibles d'avoir un impact sur le cours boursier de la société.

Divers

Elia est consciente que d'autres risques peuvent exister, dont l'entreprise n'a pas connaissance à ce jour. Certains risques peuvent apparaître limités aujourd'hui mais cela n'exclut pas qu'ils puissent gagner en importance dans le futur.

La subdivision utilisée ne donne aucune indication des conséquences potentielles des risques énumérés.

8.3.2. Description autres activités 2009

28 mars : la lumière s'éteint et se rallume sans encombre

Le World Wildlife Fund organise à l'échelle mondiale l'action « Earth Hour » qui vise à attirer l'attention sur les gaz à effets de serre et les économies d'énergie en demandant à tous les consommateurs européens d'éteindre la lumière de 20h30 à 21h30. Elia, avec ses collègues gestionnaires de réseau européens, suit l'action avec beaucoup de vigilance afin de maintenir l'équilibre instantané entre la production et la consommation d'électricité aux deux moments critiques, contribuant ainsi au bon déroulement de l'action.

7 avril : émission d'un eurobond pour 1 milliard d'euros

Elia conclut avec succès l'émission d'un eurobond, composé d'une tranche de 500 millions € à 4 ans et d'une tranche de € 500 millions à 7 ans. Moins d'une heure après l'ouverture du livre d'ordres, les offres s'élevaient au total à plus de 5,3 milliards €. Les fonds sont destinés au refinancement de différents prêts qui viennent à échéance en 2009 ainsi qu'au développement du réseau de transport belge.

16 juillet : la CREG approuve le contrat de raccordement

Le contrat de raccordement, complété par le contrat d'accès et le contrat de responsable d'accès qui avaient déjà fait l'objet d'une approbation par le régulateur, fixe les droits et les devoirs réciproques d'un producteur ou consommateur et d'Elia pour ce qui concerne le raccordement au réseau de transport d'électricité.

14 décembre : contrat dans le Golfe persique

Elia décroche, en consortium avec le gestionnaire de réseau de transport français RTE et le bureau d'étude Tractebel Engineering, un nouveau contrat de consultance pour le groupe de coopération des pays du Golfe persique en matière d'interconnexion du système électrique (Gulf Cooperation Council Interconnection Authority ou GCCIA). Ce contrat a trait à des services d'engineering, d'exploitation et d'entretien des réseaux en soutien au GCCIA dans son rôle de gestionnaire du réseau interconnecté des pays du golfe.

Exploitation du réseau

Sécurité d'approvisionnement

La sécurité d'approvisionnement est restée à un niveau très élevé en 2009. Le nombre moyen d'interruptions sur le réseau Elia par consommateur (Average Interruption Frequency) s'est établi à 0,09, ce qui équivaut à une interruption par client toutes les 11 années.

La durée moyenne des interruptions a été de 17 minutes et 12 secondes.

Répartie entre tous les clients, la durée moyenne d'interruption a été de 1 minute et 34 secondes par client (Average Interruption Time), ce qui équivaut à une fiabilité moyenne de plus de 99,999 %.

La Belgique peut sans aucun doute être considérée comme un des pays européens où la qualité de l'approvisionnement en électricité est la meilleure.

Consommation

La consommation d'électricité telle qu'elle est enregistrée sur le réseau de transport d'électricité d'Elia est un bon indicateur de la vie économique de la Belgique. C'est donc avec une attention toute particulière qu'elle a été suivie de mois en mois non seulement par Elia mais également par des observateurs extérieurs.

Consommation

L'indice de la consommation⁵ au sein de la zone de réglage Elia a diminué de 8 %, passant de 88,3 TWh⁶ en 2008 à 81,8 TWh en 2009. C'est principalement la récession économique, qui avait fait sentir ses effets dès le dernier trimestre 2008, qui est à l'origine de cette diminution.

Mois après mois, les valeurs enregistrées au cours de l'année 2009 étaient en recul par rapport aux mois équivalents de 2008 jusqu'au mois de septembre inclus. La légère reprise de la consommation qui s'était manifestée au mois d'octobre ne s'est pas confirmée en novembre, suite aux conditions climatiques particulièrement douces (le mois de novembre 2009 a été le plus doux depuis l'enregistrement des données climatiques en Belgique). En décembre, par contre, les chiffres sont repartis à la hausse par rapport à 2008 (+4,2 %) principalement suite à l'épisode hivernal prolongé. Globalement en 2009, la consommation a reculé de 14,3 % pour les clients industriels, raccordés directement au réseau Elia et de 3,4 % pour les clients industriels, professionnels et résidentiels des gestionnaires de réseau de distribution.

Pointes de consommation

En 2009, la consommation maximale sur le réseau Elia s'est élevée à 13 531 MW et a été atteinte le 8 janvier 2009 entre 18h00 et 18h15. Cette valeur est inférieure au record absolu observé le 17 décembre 2007 (14 040 MW) mais est néanmoins légèrement supérieure à la valeur maximale observée en 2008 (13 479 MW le 9 janvier 2008). À l'inverse, le niveau de consommation le plus faible (5 901 MW) a été observé le 26 juillet 2009 (entre 6h00 et 6h15). Il est même inférieur à la valeur minimale observée en décembre 2008 (6 393 MW), le matin du jour de Noël.

Imports et exports

En 2009, la zone de réglage belge a été un exportateur net, avec 1,83 TWh, alors que 2008 enregistrait un solde net d'importation de 10,57 TWh.

Les échanges physiques d'électricité avec les pays voisins via le réseau Elia ont atteint 20,8 TWh en 2009, en recul par rapport aux 23,7 TWh en 2008.

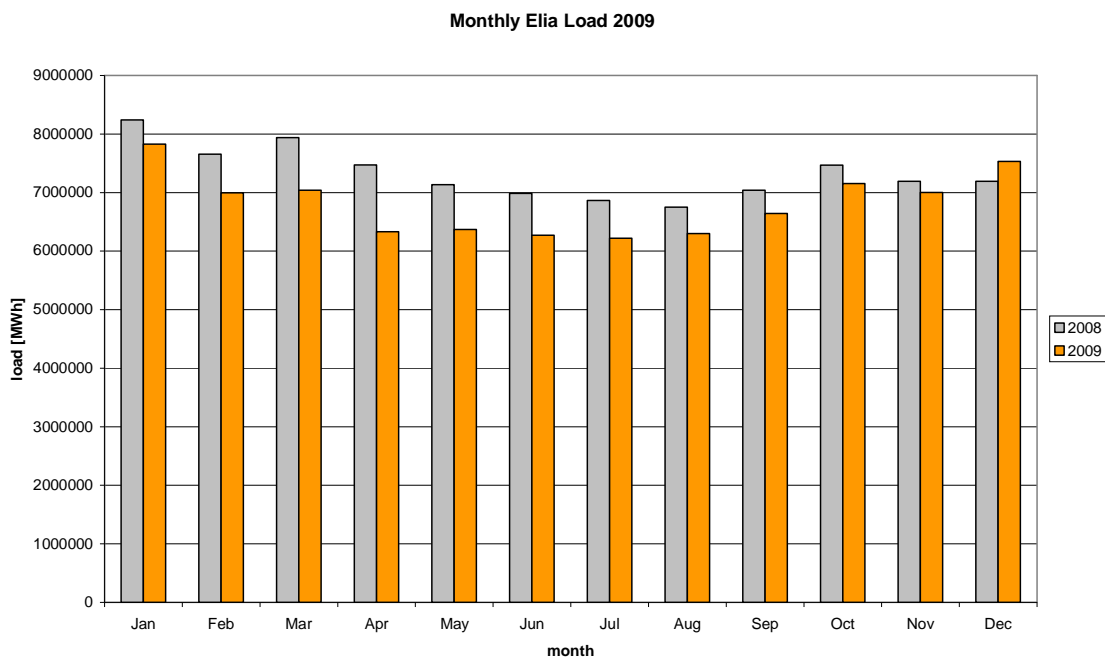
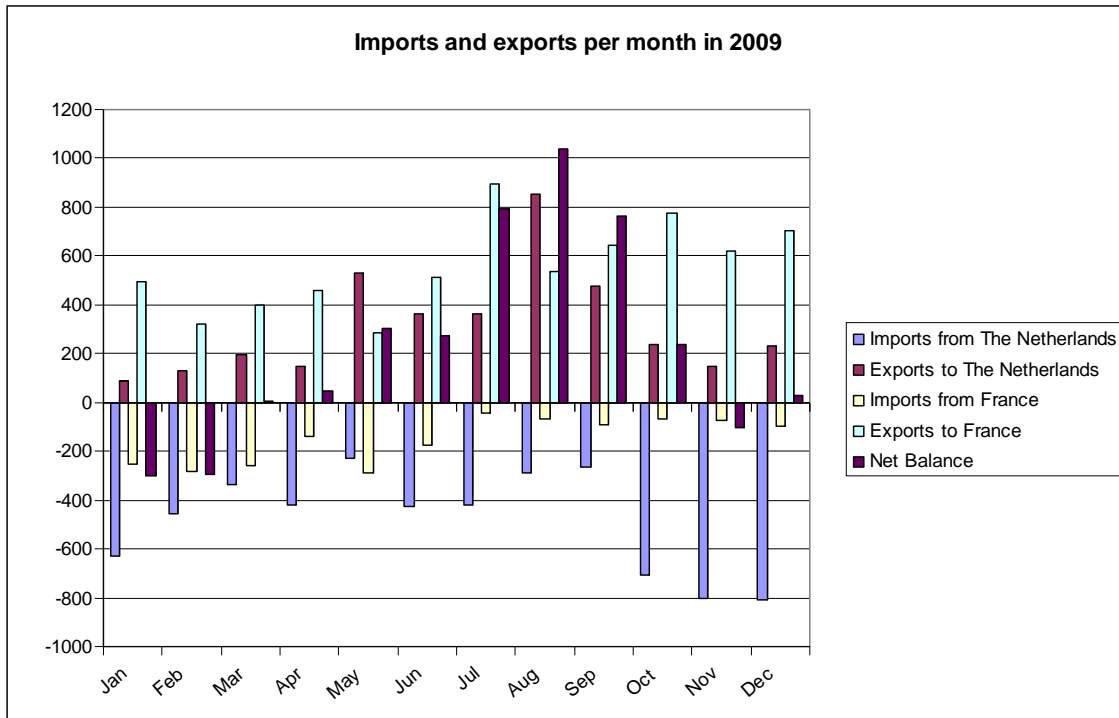
Ces différences sont le fruit d'une forte augmentation de l'exportation vers la France alors que les importations en provenance des Pays-Bas et de la France diminuaient de manière significative.

	(GWh)	2009	2008	2007	Change 09-08	Change 09-07
FR						
	imp	1832	7386	8332	-75 %	-78%
	exp	6642	2034	2322	+227%	+186%

⁵ L'indice de consommation Elia couvre la majeure partie de la consommation d'électricité en Belgique. Il comprend toute la production raccordée au réseau Elia ainsi que le solde du bilan des importations-exportations. La part de la consommation directement alimentée par la production raccordée aux réseaux de distribution n'est pas comprise dans l'indice

⁶ À noter que les équations de comptage ont été redéfinies de manière à refléter au mieux la consommation sur le réseau Elia ; le chiffre de 2008 repris ici a été réajusté à des fins de comparaison avec 2009 et ne correspond dès lors pas au chiffre publié dans le rapport annuel 2008

NL	imp	5787	8119	5266	-29%	+9,9
	exp	3769	3005	5084	+25%	-25%
LUX	imp	1868	1629	2084	+15%	-11%
	exp	910	1518	1631	-40%	-45%



Prélèvement net sur le réseau

Le prélèvement net comptabilise les volumes d'énergie prélevés sur le réseau Elia. En cas de production locale, l'énergie électrique produite est en tout ou partie directement consommée sur le site du client industriel ou du gestionnaire de réseau de distribution. Par rapport à 2008, la production locale a augmenté de 10 %. Cette évolution démontre l'importance croissante de la cogénération et de l'énergie éolienne dans le mix énergétique belge.

Dès lors que l'énergie produite et consommée localement n'est pas prélevée sur le réseau Elia, elle n'est donc pas comptabilisée dans le prélèvement net bien qu'elle soit comprise dans l'indicateur de la consommation du pays. Pour l'année 2009, les prélèvements nets sont inférieurs de 6 % par rapport au niveau de 2008, passant de 78 392 TWh en 2008 à 73 642 TWh en 2009.

L'équilibre entre production et consommation rencontre les besoins du marché belge

L'équilibre entre production et consommation relève en premier lieu des acteurs de marché et particulièrement des responsables d'équilibre (ARP ou Access Responsible Parties). Ceux-ci doivent en effet veiller à assurer au mieux l'équilibre entre les sources d'approvisionnement et les sources de prélèvements de leurs clients consommateurs. Chaque responsable d'équilibre doit annoncer à Elia, la veille pour le lendemain, tous les échanges d'énergie qu'il réalisera, de quart d'heure en quart d'heure, en chaque point du réseau. Cela vaut tant pour les injections que pour les prélèvements d'électricité, les échanges entre responsables d'équilibre, les importations ou les exportations.

Les volumes d'énergie mis en œuvre par Elia afin d'assurer l'équilibre de la zone s'élèvent à 707 GWh en 2009 contre 582 GWh l'année précédente.

Fonctionnement du marché

Le marché belge

Soutien aux parcs éoliens en mer

Tous les acteurs du marché ayant un contrat de responsable d'accès (ARP) avec Elia ont l'obligation d'équilibrer au mieux leur production avec la consommation de leurs clients afin de contribuer à la sécurité d'exploitation du système électrique belge. Les différences éventuelles, au sein du quart d'heure, sont prises en charge par Elia moyennant la facturation d'un tarif de déséquilibre.

Afin de soutenir le développement de la production d'électricité au départ d'énergie éolienne, l'autorité fédérale a promulgué le 31 mars 2009 un arrêté royal qui permet aux exploitants de s'écarter de maximum 30 % des prévisions de production sans devoir prendre en charge le coût de l'ajustement. Le nouveau mécanisme est d'application depuis le 1er juin 2009 pour tous les parcs éoliens en mer du Nord.

Production infrajournalière

Elia propose depuis 2009 un mécanisme permettant aux producteurs de modifier en cours de journée le plan de production qu'ils ont introduit la veille. Le mécanisme précédent n'offrait pas de garantie d'exécution des modifications demandées, laquelle est nécessaire afin de bénéficier du marché infrajournalier de Belpex et du marché transfrontalier. Les premières modifications de production ont été échangées et traitées avec succès le lundi 19 octobre 2009 entre Elia en SPE.

En parallèle, Elia a mis à disposition des producteurs un outil permettant de visualiser les régions de la Belgique au sein desquelles leur production peut être modifiée sans préjudice pour la sécurité d'exploitation du réseau de transport.

Contrat de raccordement

La CREG a approuvé le 16 juillet 2009 le contrat de raccordement proposé par Elia. Ce contrat décrit les installations de raccordement de l'utilisateur du réseau susceptibles d'exercer une influence sur le réseau Elia, et donc sur d'autres consommateurs ou producteurs. Il règle les droits de propriété et d'utilisation et définit les tâches de gestion réalisées par Elia sur les installations de raccordement. Il reprend également les dispositions relatives aux travaux, aux données de mesure et de comptage, à la qualité d'alimentation et au fonctionnement des protections. En cours de procédure, les utilisateurs du réseau ont été consultés de sorte que leurs points de vue soient intégrés dans la proposition.

Le contrat de raccordement constitue un triptyque avec le contrat d'accès et le contrat de responsable d'accès. Chaque point d'accès au réseau est régi par l'un de ces trois contrats.

Cotisation fédérale

Une modification de la cotisation fédérale a été introduite depuis le 1er juillet 2009 suite à une modification de l'arrêté royal. La cotisation fédérale, prélevée chez les clients finals via les tarifs de transport de l'électricité, finance certaines obligations de service public et des coûts liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité. Cette cotisation finance certaines obligations d'utilité publique ainsi que les frais liés à la régulation et au contrôle du marché de l'électricité, notamment le financement de la CREG, les tarifs sociaux, l'accompagnement social, le démantèlement de centrales nucléaires, la politique de Kyoto, etc.

En pratique, Elia facture, depuis le 1^{er} juillet 2009, la cotisation fédérale aux clients qui sont raccordés au réseau d'Elia ainsi qu'aux fournisseurs et clients de la distribution, par l'intermédiaire des gestionnaires de réseaux de distribution. Elia verse les montants ainsi récoltés à la CREG.

Intégration européenne

Les gestionnaires de réseau de l'Allemagne, la Belgique, la France, le Grand-duché de Luxembourg et les Pays-Bas poursuivent conjointement depuis plusieurs années un plan d'action visant au développement d'un marché de l'électricité intégré à l'échelle de la région du centre-ouest de l'Europe (Central West Europe ou CWE). D'importantes étapes ont été franchies en 2009.

Règles d'enchères harmonisées

Les gestionnaires de réseau de la région CWE ont élaboré des règles d'enchères harmonisées pour la capacité de transport à l'année, au mois ou à la journée sur leurs frontières communes qui ont été approuvées par les régulateurs concernés à dater du 1er novembre 2009. Les enchères sont organisées par le bureau d'enchères commun CASC-CWE, filiale des gestionnaires de réseau dont le siège est à Luxembourg.

Pour les frontières de la Belgique, les enchères pour les capacités de transport à l'année ou au mois sont donc sous-traitées à CASC-CWE. La capacité journalière est quant à elle allouée par Belpex, dans le cadre du couplage trilatéral des marchés avec la France et les Pays-Bas. En cas de problème technique lors du couplage de ces trois marchés, la capacité journalière sera attribuée par le biais d'une enchère explicite organisée par CASC-CWE.

Calcul de capacité commun

Depuis le 18 mai 2009, les gestionnaires de réseau de la région CWE coordonnent leurs calculs des capacités d'import et export mensuelles. Au début du mois, les gestionnaires de réseau de transport échangent les informations utiles pour le calcul des capacités de transport transfrontalières, comme par exemple les liaisons mises hors service pour maintenance et les grandes unités de production mises à l'arrêt. Les résultats de ces calculs sont ensuite échangés et discutés entre les experts afin d'assurer un fonctionnement du réseau CWE fiable et en sécurité.

Couplage des marchés day-ahead

L'extension à l'Allemagne et au Luxembourg du couplage trilatéral basé sur les calculs de capacités existants (plus précisément le modèle ATC, Available Transfer Capacity) sera lancée au printemps 2010. Parallèlement, les bourses et les gestionnaires de réseau de transport poursuivent leurs travaux afin

d'évoluer vers un couplage basé sur des calculs de capacité de type « flow-based » (c'est-à-dire basés sur une simulation des flux d'énergie à l'aide d'un modèle commun du réseau CWE).

L'algorithme Cosmos, développé par Belpex en collaboration avec les spécialistes Elia des réseaux électriques et des spécialistes de la recherche opérationnelle (KUL, MIT, N-Side, UCL) a été sélectionné pour la mise en oeuvre du couplage CWE. Ce succès confirme l'expertise acquise en Belgique en ce domaine en pleine évolution. Cosmos est entre-temps devenu propriété commune d'Epex, APX-Endex et Belpex.

Au-delà de cette première extension, 12 gestionnaires de réseau de transport des régions CWE et Scandinavie ont annoncé, le 15 octobre 2009, leur intention de mettre en place un mécanisme unique de couplage des prix pour former un seul marché. Ce mécanisme offre la solution la plus efficace, objective, non discriminatoire et transparente pour l'allocation de la capacité de transport transfrontalière.

Intraday

Elia et son collègue gestionnaire de réseau hollandais TenneT ont lancé le 27 mai l'allocation de capacité intrajournalière sur leur frontière commune. Les acteurs peuvent ainsi réagir avec plus de flexibilité dans l'ajustement de leur équilibre production / consommation, notamment en cas d'événements imprévus. Un mécanisme analogue avait été introduit en 2008 sur la frontière avec la France.

Une démarche similaire est à l'étude pour les frontières entre les cinq pays de la région CWE.

OPTIMATE

Les 27 et 28 octobre 2009, le siège d'Elia a accueilli le « kick-off meeting » du projet de recherche européen OPTIMATE, mené par un Consortium de cinq gestionnaires de réseau de transport d'électricité, dont Elia, et de 7 universités et centres de recherche, dont la KU Leuven.

L'objectif est de développer une plateforme de simulation qui doit modéliser les interactions entre les gestionnaires de réseau de transport et les acteurs du marché de l'électricité, de J-1 au temps réel. Elle permettra, entre autres, d'étudier l'impact sur différents modèles de marché de l'intégration massive de sources d'énergie intermittentes dispersées au sein de plusieurs marchés régionaux.

Gestion préventive de situations critiques sur le réseau

Gestion de l'équilibre entre production et consommation

Le réseau belge fait partie du réseau électrique de l'Europe continentale, un ensemble de 24 pays interconnectés dans lequel l'électricité circule librement, du Portugal à la Pologne et, à l'Est, jusqu'en Bulgarie. Ce réseau constitue la « colonne vertébrale » de notre approvisionnement en électricité car il permet de s'approvisionner dans toute l'Europe, qu'il s'agisse de bénéficier de prix de gros plus intéressants ou de faire face à une panne d'une grande unité de production. Le réseau européen constitue une grande toile à large maille au sein de laquelle différents types d'installations de production (les centrales électriques, les éoliennes, les unités de cogénération, etc.) injectent de l'énergie, d'une part, alors que différents types de consommateurs (les grandes industries, les PME, les institutions – les hôpitaux, par exemple – et les ménages) prélèvent de l'énergie.



L'électricité ne pouvant être stockée en grande quantité (sauf par le biais d'unités hydrauliques de pompage), la production doit être ajustée à chaque instant à la consommation. Les gestionnaires de réseau de transport d'électricité comme Elia veillent à cet équilibre, chacun dans sa zone de réglage et dans le respect de règles communes établies au niveau européen.

À cette fin, les turbines de certaines unités de production sont équipées afin d'ajuster automatiquement leur production en fonction de l'écart de la fréquence du réseau par rapport à 50 Hz et ce, dans les 30 secondes. Grâce au réseau interconnecté européen, toutes ces unités de production réagiront de manière décentralisée mais coordonnée pour compenser immédiatement la perte de 3 000 MW (3 millions de kW), soit 1 % de la charge (c'est-à-dire 1 % de la consommation moyenne sur ce réseau). Cette sécurité est suffisante pour compenser deux incidents graves simultanés, à savoir la perte de deux unités de production de 1500 MW chacune. Les gestionnaires de réseau feront ensuite appel à d'autres moyens de production afin de rétablir, dès que possible, cette capacité d'intervention automatique et ce, jusqu'à ce que la situation soit redevenue normale.

Malgré ces moyens, Elia doit toujours être préparée à tout incident éventuel, même le plus critique : le black-out, c'est-à-dire une interruption totale de l'alimentation en électricité.

Black Start : la reconstruction progressive du réseau

En cas d'interruption de l'approvisionnement en électricité dans une zone géographique étendue, le gestionnaire de réseau fera appel à des unités de production permettant la reconstruction progressive du système électrique dans sa zone de réglage afin de réalimenter progressivement les consommateurs concernés. Ces unités de production spécialement équipées de manière à pouvoir redémarrer de façon autonome sont appelées des centrales « black-start ». Elia contracte des services de black-start auprès de producteurs situés en Belgique et s'assure régulièrement de leur capacité effective à redémarrer. En 2009, Elia a réalisé des tests détaillés auprès de deux centrales.

Simulation de crise : tester pour améliorer les procédures

En cas de crise, le degré de préparation des équipes mobilisées pour rétablir une situation normale est déterminant. Elia s'est dotée, depuis sa création, d'un plan d'urgence définissant les rôles et responsabilités des différents intervenants en cas de problème majeur sur le réseau de transport d'électricité. Ces procédures sont testées régulièrement lors d'exercices de simulation. Cette année, l'exercice, déployé en mars 2009, s'est déroulé en étroite collaboration avec le gestionnaire du réseau français RTE.

Un scénario réaliste de crise qui affecte la France et la Belgique - grand froid inattendu en ce début mars, accumulation d'unités de production indisponibles, absence de vent et donc de production éolienne, problèmes majeurs en France dès le jeudi soir, répercussion sur la Belgique le vendredi matin, contraignant Elia à procéder à des délestages d'urgence - a permis de mettre l'accent sur les aspects de coordination entre acteurs transfrontaliers. Les leçons tirées de l'exercice ont été traduites dans des améliorations des deux plans d'urgence.

Earth hour : sensibiliser pour mieux gérer

Le samedi 28 mars 2009, le WWF avait appelé tous les citoyens européens à éteindre les lumières entre 20h30 et 21h30, dans une action visant à attirer l'attention sur la réduction des gaz à effets de serre et les économies d'énergie. Elia s'est associée à l'opération tout en encourageant les consommateurs résidentiels à un étalement dans le temps de l'action. Une extinction et, surtout, un rallumage simultanés des lumières à travers toute l'Europe aurait en effet donné lieu à un écart majeur entre la production et la consommation, et donc un risque sérieux pour la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Les équipes de crise d'Elia étaient néanmoins mobilisées et, grâce à l'information dispensée, l'action s'est déroulée sans conséquence pour le réseau.

Optimisation permanente des outils

En complément des actions spécifiques menées en cours d'année, les outils de gestion de crise ont fait l'objet d'améliorations plus générales telles que :

la révision approfondie du plan de crise (« emergency plan ») ;

la mise en service d'un outil informatique pour la communication interne opérationnelle en cas de crise ;

la formation des équipes de crise ;

la révision des procédures de crise avec les collègues gestionnaires de réseau de transport de l'Europe continentale ;

la participation à un exercice de crise, organisé par le centre de crise du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre du « plan d'urgence nucléaire et radiologique pour le territoire belge ».

Une veille technologique proactive

La longue durée de vie et le coût élevé des infrastructures de transport impliquent que les choix les plus appropriés puissent être réalisés pour chaque projet d'investissement. À cette fin, Elia poursuit une politique de veille technologique active, le plus souvent en collaboration avec des gestionnaires de réseau de transport en Europe. Parmi les sujets étudiés, il faut citer : la technologie de transport d'énergie à courant continu (utilisé de plus en plus fréquemment, que ce soit pour les interconnexions terrestres ou sous-marines), la technologie HVDC multinodale pour le développement d'un réseau européen de transport à courant continu (pour le transport à grande échelle d'énergie produite au départ d'éolien au nord de l'Europe et de solaire au sud de l'Europe et en Afrique sub-saharienne), et les concepts de plateformes off-shore et de réseau en mer du Nord (reliant entre eux les grands parcs éoliens), la mise en œuvre des conducteurs à hautes performances et de pylônes à bras isolants (qui permettent d'augmenter la durée de vie des pylônes tout en augmentant la capacité de transport des circuits existants).

Les développements technologiques permettant l'intégration de nouvelles sources de production décentralisées et, notamment, l'impact de l'introduction à grande échelle de ces sources de production sur le fonctionnement des systèmes de protection et de contrôle-commande des postes et l'utilisation de limiteurs de courant de court-circuit font également l'objet d'un suivi particulier.

La veille technologique d'Elia se focalise également sur de nombreux autres domaines parmi lesquels : l'utilisation de matériaux composite comme alternative au béton pour la réalisation des supports 70 kV, l'utilisation des techniques modernes pour l'évaluation de l'état des conducteurs (détecteurs de corrosion) ou la gestion de la végétation (imagerie hyper-spectrale), le développement de systèmes automatiques de monitoring des équipements, ou l'automatisation de l'analyse d'incident basée sur l'utilisation des enregistrements numériques de perturbation en provenance du réseau.

La veille technologique s'attache également à suivre de près l'évolution des techniques informatiques et de télécommunication qui sont à la base des réseaux intelligents. Ces réseaux du futur visent également à mieux intégrer la production locale par cogénération ou énergie renouvelable pour assurer à moindre coût l'équilibre instantané entre production et consommation et ce, jusqu'au niveau de la clientèle résidentielle (p. ex. production d'électricité à l'aide de cellules photovoltaïques).

Préparer l'avenir : recherche & développement

Les réseaux actuels sont le résultat d'une époque où le développement des infrastructures de transport était principalement guidé par la localisation de grosses unités de production centralisée, elles-mêmes mises en place en tenant compte de la localisation des principaux centres de consommation.

Depuis, la production décentralisée, qui se base sur des unités de taille réduite, n'a cessé de se développer. À ce développement s'ajoute celui des sources d'énergie renouvelable qui découle des politiques climatiques au niveau européen et déclinées dans les politiques nationales et régionales. Ceci se traduit, au niveau des réseaux de transport, par une intégration rapide de grands parcs éoliens situés en mer ou sur terre et localisés en fonction de la faveur des vents.

L'intégration de microsites de production, avec l'avènement du photovoltaïque, par exemple, et l'importance que revêtira, à l'avenir, la gestion de la demande (qui réagira notamment à des signaux de prix), nécessite de la part des gestionnaires de réseau, tant de transport que de distribution, l'adaptation de leurs réseaux en vue d'une gestion bidirectionnelle.

Afin d'acquérir l'expérience permettant de s'inscrire pleinement dans le support actif de ces politiques, Elia s'est engagée dans différentes initiatives en recherche et développement à l'échelle européenne, belge et régionale.

European Electricity Grid Initiative

Ce programme de recherche et de développement, supporté par les DG Research et DG TREN de la Commission européenne, abordera quatre axes fondamentaux visant à accueillir le mix énergétique prévu par les états-membres à l'horizon 2020 et après : les défis techniques, les questions relatives au marché, avec l'intégration de sources d'énergie intermittentes et une gestion active de la demande, la problématique liée aux échanges de données à l'échelle paneuropéenne et la régulation.

Sept gestionnaires de réseau de transport (Elia, RTE (France), Red Electrica (Espagne), Tennet (Pays-Bas) et les gestionnaires de réseau de transport allemands Amprion, Transpower et 50Hertz Transmission et sept gestionnaires de réseau de distribution, sous la supervision des régulateurs européens et divers pays membres, dont la Belgique, collaboreront à ce programme de recherche.

Twenties

Ce projet de coopération, qui est soutenu par la Commission européenne, réunit 26 partenaires, gestionnaires de réseau, producteurs, distributeurs, constructeurs et universités en Europe. Il comprend plusieurs démonstrations de techniques novatrices favorisant l'intégration à grande échelle des sources d'énergie renouvelable dans les réseaux à haute tension, le stockage de l'électricité, la gestion de la demande et la fourniture de services auxiliaires par les unités renouvelables.

Elia étudie plus particulièrement les aspects liés à la flexibilité des réseaux à haute tension et l'optimisation des capacités d'échange, notamment grâce aux instruments de réglage que sont les transformateurs à décalage de phase, l'optimisation de l'usage des liaisons en temps réel en fonction des données climatiques et la stabilité du réseau.

Différentes universités belges participent au projet : la KU Leuven, l'ULB et l'Université de Liège. Coreso, le centre de coordination technique régional réunissant Elia, RTE et National Grid, est également impliqué dans le projet.

EWIS

La « European Wind Integration Study », mise sur pied à l'initiative de plusieurs gestionnaires de réseaux, dont Elia, et financée par la Commission européenne, a pour objectif de proposer dès 2015 des solutions concrètes permettant d'intégrer dans le paysage énergétique européen, et plus particulièrement dans les réseaux à très haute tension.

EWIS est constituée de différents groupes de travail regroupant tant les aspects techniques que les aspects réglementaires et juridiques. L'association européenne des producteurs d'énergie éolienne (European Wind Energy Association – EWEA) fait partie du Consultation board du projet. La publication du rapport final qui présentera des pistes réalistes dans le cadre de la poursuite du développement de ce type d'énergie renouvelable, est attendue au printemps 2010.

Optimate

Cette initiative, lancée fin 2009, réunit cinq gestionnaires de réseau de transport et sept centres de recherche ou universités européens et vise à comparer différents modèles de marché dans la perspective de l'intégration massive de sources d'énergie intermittentes dispersées au sein de plusieurs marchés régionaux. Une plateforme de simulation modélisant les interactions entre gestionnaires de réseau de transport et acteurs du marché de l'électricité depuis J-1 jusqu'au temps réel inclus fait partie des résultats attendus. Elia examinera plus particulièrement l'optimisation des mécanismes infrajournaliers.

Collaboration avec les universités : Be-Prone

Elia entreprend des partenariats avec différentes universités en vue de favoriser la collaboration sur des sujets de recherche relatifs au fonctionnement du réseau et du marché de l'électricité.

Ainsi, Elia participe à la plateforme interuniversitaire belge Be-Prone qui a pour objectif de soutenir et promouvoir la recherche scientifique en matière de réseaux d'énergie au travers d'études et de programmes de recherche et de développement.

7MW-WEC-by11

Ce projet européen vise à promouvoir l'émergence de grosses unités de production éolienne et le développement d'un modèle de prédiction du vent. Elia étudie plus particulièrement l'utilisation d'un parc éolien comme outil d'ajustement. Des essais réalisés fin novembre 2009 sur un parc témoin ont montré que 4 des 5 éoliennes en service sont restées raccordées au réseau. La production et l'absorption de puissance réactive (6 MVar par turbine de 6 MW prévus) ont également été vérifiées. La mise en œuvre d'une communication informatique et d'un contrôle direct du système de contrôle d'Elia vers le système de pilotage du parc d'éolien, afin de contrôler — en cas d'urgence — les puissances actives et réactives sont en cours. Dans ce contexte, Elia pourrait fournir un service de supervision et de contrôle aux exploitants de parcs éoliens ou autres petits producteurs, évitant ainsi la mise en place d'un dispatching 24h sur 24 et 7j sur 7 par exploitant.

Smartlife

Elia participe aux travaux du groupe de travail « Smartlife » qui réunit les principaux gestionnaires de réseau de transport, GRD et centres de recherche européens afin de définir les besoins futurs pour la gestion de l'infrastructure de réseau : le développement de modèles de vieillissement, l'évaluation des durées de vie résiduelles, l'analyse de risque et les stratégies de remplacement en vue de préparer la transition vers les réseaux du futur.

Ampacimon

En partenariat avec l'Université de Liège, un outil est en cours de développement et de test qui vise à optimiser l'usage de capacité de transport de lignes aériennes en temps réel en se basant sur des mesures des vibrations sur les conducteurs de la ligne.

Production décentralisée

Elia a suivi les travaux du projet intégré européen EU-DEEP qui s'est terminé en 2009. Ce projet a examiné les moyens techniques, économiques et réglementaires les plus appropriés pour favoriser le développement de la production décentralisée dans les réseaux de transport et de distribution actuels.

Réseau européen à courant continu

Elia suit de près, sous la forme de veille technologique, les initiatives européennes relatives au développement d'un réseau à courant continu permettant le raccordement et le transport à grande échelle de sources de production éolienne située au nord de l'Europe et solaire située au sud de l'Europe et en Afrique sub-saharienne. À ce titre, les développements relatifs à la technologie HVDC multi-nodale et l'évolution du projet « Desertec » font l'objet d'une attention toute particulière.

Réseaux intelligents

Anticiper les développements futurs qui sont susceptibles de modifier en profondeur la gestion opérationnelle des réseaux contribue à maintenir la qualité d'approvisionnement à long terme. L'un des défis majeurs annoncés à cet égard est l'avènement de réseaux qui permettent une interaction entre le consommateur et son fournisseur, d'une part, et les gestionnaires de réseau, d'autre part. Ces réseaux du futur ou « SmartGrids » doivent allier flexibilité et robustesse.

Elia dispose en la matière d'une expertise de longue date car son réseau se caractérise dès à présent par un haut degré d'intelligence au sens des Smartgrids. Les systèmes de mesure, de comptage et de protection du réseau de transport ont été conçus en réponse à divers besoins : le caractère bidirectionnel des flux énergétiques, la gestion des congestions en collaboration contractuelle avec les unités de production, les mécanismes d'ajustage pilotés centralement, l'échange de données électroniques avec d'autres gestionnaires de réseau de transport européens, etc. Parallèlement, Elia travaille en permanence à l'amélioration de ces systèmes, par exemple par le biais de l'implémentation d'un nouveau système de gestion des flux d'énergie (Energy Management System). Elia participe également à la plateforme technologique « Smartgrids » qui vise à identifier les besoins en recherche et développement, dans le cadre du 7^e Programme de R&D de l'Union européenne.

Enfin, un groupe ad-hoc regroupant les divers métiers d'Elia a été mis en place en 2009 afin d'identifier les besoins du réseau de transport, les parties prenantes et les défis liés à la mise en œuvre de réseaux intelligents au sein des réseaux de distribution.

Champs électriques et magnétiques

Le champ magnétique produit par le réseau électrique est d'une fréquence extrêmement basse (50 Hz), très inférieure à celle utilisée par exemple par la téléphonie mobile. L'intensité du champ diminue rapidement lorsqu'on s'écarte de la source.

Des inquiétudes se manifestent parmi la population quant à son effet éventuel sur la santé humaine. Des études scientifiques réalisées depuis une trentaine d'années au niveau international n'ont pas permis d'établir une corrélation entre champ magnétique à 50 Hz et problèmes de santé. Elia contribue activement depuis plusieurs années à faire avancer les connaissances scientifiques en la matière. Elle a renouvelé en 2009 son accord de coopération, comportant toutes les garanties d'indépendance scientifique, avec divers centres de recherches et universités regroupés au sein du Belgian BioElectroMagnetic Group (BBEMG). Le BBEMG étudie les influences des champs électriques et magnétiques provoqués par le transport et l'utilisation de l'énergie électrique dans la vie quotidienne et au travail.

Le BBEMG a organisé le 13 mai 2009 au Musée de la Médecine de l'Hôpital Erasme un séminaire s'adressant aux personnes intéressées par la problématique des champs électriques et magnétiques et de leurs effets potentiels sur la santé. Ce séminaire abordait les différentes facettes de la problématique et faisait le point sur les travaux menés par le BBEMG durant les quatre années écoulées. Il a attiré un public nombreux.

Elia a également renouvelé en 2009 un contrat de recherche avec l'EPRI, l'Electric Power Research Institute. Ce contrat donne accès aux résultats de la recherche internationale de haut niveau dans le domaine.

Dans un souci de transparence, Elia est amenée à réaliser régulièrement des mesures de champs magnétiques sur le terrain, à la demande de riverains. En l'absence d'une législation belge spécifique en la matière, Elia applique les recommandations européennes émises par l'ICNIRP et le Conseil de l'Union européenne. Lors de nouveaux investissements, les champs magnétiques sont simulés dans la phase d'étude afin d'adapter, si nécessaire, le projet ou l'implantation des installations.

Soutien aux politiques environnementales

Production décentralisée

Elia contribue à la réalisation des objectifs européens, belges et régionaux en matière d'intégration des sources d'énergie renouvelable, en veillant au développement harmonieux des réseaux. Elia s'est engagée, en collaboration avec les gestionnaires de réseau de distribution et les entités régionales concernées, à anticiper le développement de ces technologies et à proposer des projets de raccordement de productions décentralisées dans le cadre des initiatives régionales pour un développement durable.

En Flandre, il s'agit principalement de la cogénération pour l'horticulture. Plusieurs zones géographiques ont été identifiées pour le raccordement d'installations de cogénération et d'énergie renouvelable, notamment à Merksplas, Lier et Rijkevorsel. Des examens sont en cours pour le raccordement d'une zone dans l'extrême nord de la Campine (Hoogstraten – Meer).

En Wallonie, l'étude du potentiel en termes d'accueil de production éolienne, menée en 2008 par Elia en partenariat avec l'ICEDD et l'APERe a mis en évidence un potentiel élevé en termes d'accueil de production décentralisée renouvelable (principalement des parcs éoliens onshore), dans la région qui s'étend au sud de la province de Liège et au nord de la province du Luxembourg. Cette étude, étendue à l'échelle de la Région wallonne, a permis de cerner le potentiel du réseau Elia en matière d'accueil des productions éoliennes, à savoir entre 2 000 à 3 000 MW qui ne nécessitent pas de renforcement significatif des infrastructures de réseau. Sur cette base, Elia a engagé un dialogue constructif avec les autorités régionales concernées pour déterminer un scénario de développement optimal du réseau.

En Région flamande, Elia s'est également engagée, en collaboration avec les autorités concernées, dans des études analogues de développement du réseau pour l'accueil de projets de type éolien.

Utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et énergies renouvelables

Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie chez nos clients

Dans le cadre de ses obligations de service public en Flandre, Elia mène, chaque année, un plan d'action visant à stimuler l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) auprès de ses clients industriels. Elia met ainsi à la disposition de ses clients des moyens qui leur permettent d'économiser, de manière récurrente et sur chaque MWh fourni, 1,5 % d'énergie primaire. Ceci concerne les installations raccordées à un niveau de tension compris entre 36 kV et 70 kV.

L'objectif fixé pour 2009, une économie de 27,2 GWh d'énergie électrique, a été atteint par Elia grâce aux mesures d'économie d'énergie mises en œuvre par ses clients industriels via les subsides octroyés. Les résultats à la fin décembre 2009 indiquaient une économie de 171,9 GWh largement au-dessus de l'objectif de départ.

En 2009, 30 projets ont été introduits et 23 clients se sont engagés à investir dans un projet d'économie d'énergie. Depuis 2003 et grâce aux actions d'Elia auprès de ses clients industriels, les économies d'énergie cumulées ont atteint 421,4 GWh à la fin décembre 2009, ce qui correspond à quelque 137 000 tonnes de CO₂.

Soutien aux énergies renouvelables : intégration des parcs éoliens offshore

Elia a poursuivi en 2009 ses efforts pour l'intégration des productions éoliennes en mer du Nord, à savoir une capacité de production d'environ 2000 MW à l'horizon 2015. À cette fin, Elia a démarré le projet Stevin, visant au renforcement du réseau 380 kV jusqu'à la région côtière.

Elia soutient la réalisation des projets de parcs éoliens en mer en participant au financement des câbles sous-marins de raccordement, en appliquant des mesures spécifiques pour le traitement des écarts de production de ces unités et en achetant les certificats verts attribués à ces unités.

Support aux énergies renouvelables : les certificats verts

Les législateurs fédéral et régionaux ont défini des mécanismes de marché en vue d'encourager les investissements dans des moyens de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. C'est le cas des « certificats verts » attribués par le régulateur aux producteurs,

attestant ainsi de la qualité « verte » de l'électricité produite. Les fournisseurs présentent annuellement ces certificats dans une proportion de leurs ventes fixée par le législateur.

Elia, en qualité de gestionnaire du réseau de transport, est chargée par la loi de l'achat à un tarif minimum des certificats qui lui sont proposés. Elia remet ces certificats à la disposition du marché par l'intermédiaire de Belpex. Le solde qui correspond aux différences entre prix d'achat par Elia et prix de vente sur Belpex est pris en charge dans les tarifs de transport.

L'action Elia – Informations destinées aux actionnaires

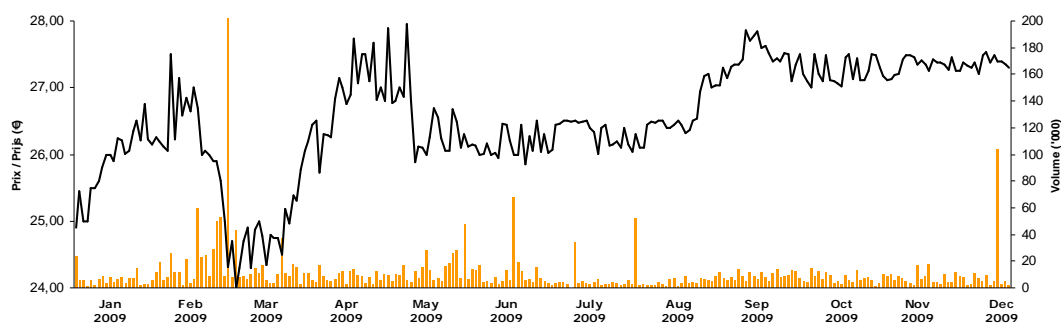
L'action en 2009

2009 a été une année boursière particulière à plus d'un titre. Au cours du premier trimestre de 2009, la crise financière qui avait débuté en 2008 a pesé lourdement sur l'économie, poursuivant l'effondrement des marchés boursiers jusqu'au 9 mars 2009. Les premières nouvelles économiques positives ont donné le signal d'une reprise des marchés boursiers qui s'est poursuivie durant l'été ainsi que, en moindre mesure, au dernier trimestre.

Elia, dont les activités sont régulées, opère depuis le 1er janvier 2008 dans le cadre d'un système de tarifs fixés pour 4 ans. Elia a par conséquent très bien résisté à la tempête financière et économique de 2008 et de début 2009, confirmant son statut de placement de bon père de famille.

L'action Elia en 2009 a connu une tendance haussière avec uniquement une baisse à 24 € au début du mois de mars, suite à l'effondrement des valeurs boursières. Un rétablissement rapide vers les 28 € s'en est suivi, avec stabilisation jusqu'au paiement du dividende. Après le paiement du dividende le 27 mai, l'action est restée stable durant l'été pour remonter ensuite jusqu'à 28 €.

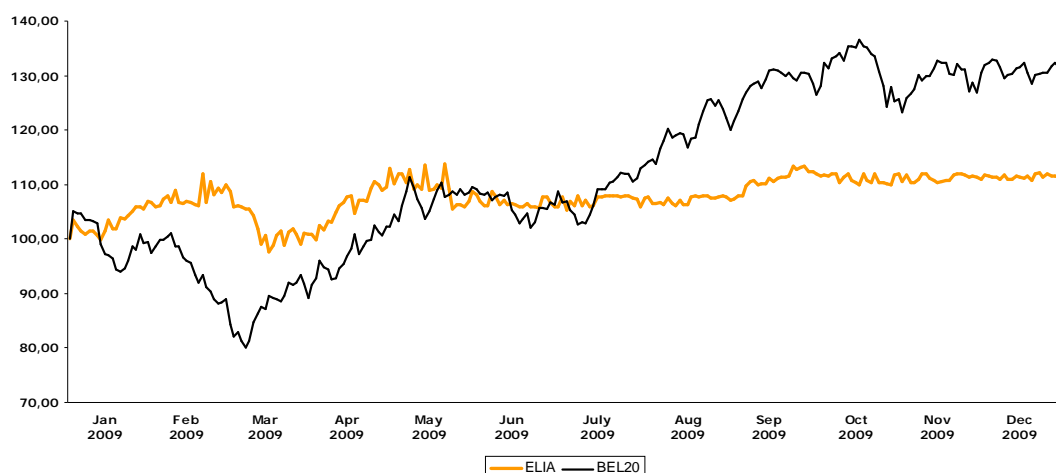
La liquidité de l'action a diminué de quelque 33 % (de 16 682 actions par jour à 10 717 actions par jour en moyenne), principalement lié au fait que les activités régulées d'Elia présentent une forte visibilité et que quelque 25 % des actions librement disponibles sont la propriété du groupe ARCO.



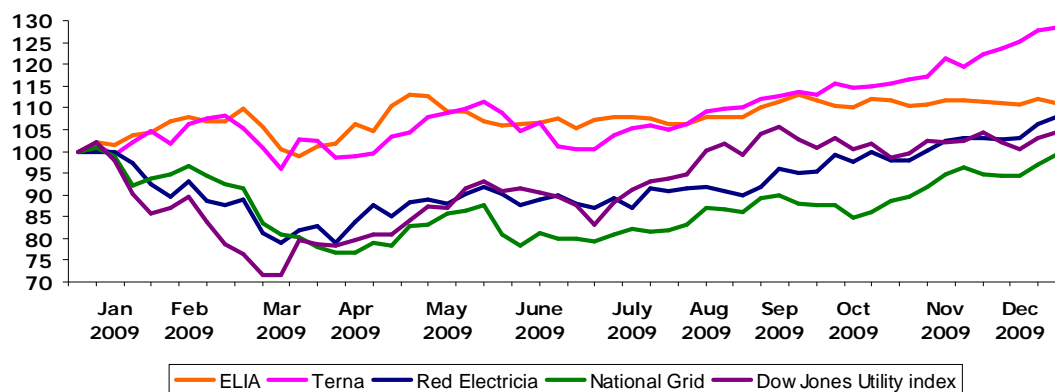
L'action Elia avait conclu l'année 2008 à 24,56 €. Le cours de clôture de fin 2009 s'élevait à 27,30€ soit une croissance de 11,16%. Si l'on tient compte du dividende de 1,37€, l'action a progressé de 16,73% en cours d'année.

Le cours le plus bas de 2009 s'élevait à 24€ et a été enregistré le 12 mars 2009 alors que le cours le plus élevé, à 28€, a été enregistré à plusieurs reprises en septembre et octobre 2009.

La prestation de l'action Elia sur base annuelle a par conséquent été inférieure à celle de l'index Bel20 qui a progressé de 31,6% en 2009. On notera cependant à cet égard que l'index Bel20 avait enregistré un recul de 53,6% en 2008.



En comparaison avec les autres gestionnaires de réseau européens cotés en bourse, Elia a enregistré des résultats supérieurs en 2009 à ceux de l'espagnol Red Electrica (+7,8%) et du britannique National Grid (-0,7%). Seul l'italien Terna (+28,5%) a fait mieux. Le secteur de l'électricité dans son ensemble n'a progressé que de 4,5% en 2009.



Avec 48 270 255 actions émises, la capitalisation boursière représentait 1 317 777 962 € à la fin du mois de décembre.

En 2009, 2 743 488 actions Elia au total ont été négociées sur la bourse d'Euronext Bruxelles, soit 14,51 % d'actions librement négociables.

Evolution du cours et du volume de transaction de l'action Elia en 2009 :

Cours/Mois	Volume (moyenne journalière)	Cours de clôture	Cours		Freefloat vélocité	Capitalisation boursière (en millions €)
			maximu m	minimu m		
Janvier	9.567	26,24	26,25	24,47	1,06 □ %	1.262
Février	8.869	27,00	27,50	25,94	0,94 □ %	1.298
Mars	28.922	24,75	27,00	24,00	3,37 □ %	1.190
Avril	10.868	27,73	27,80	24,50	1,15 □ %	1.333
Mai	9.768	26,26	27,96	25,51	1,03 □ %	1.263
Juin	14.733	26,00	26,75	25,81	1,71 □ %	1.250

Elia System Operator SA

N° TVA

BE 0476.388.378

Juillet	7.475	26,39	26,54	25,50	0,91 □ %	1.269
Août	5.158	26,45	26,50	26,01	0,57 □ %	1.272
Septembre	7.288	27,62	28,00	26,31	0,85 □ %	1.328
Octobre	8.147	27,46	28,00	27,00	0,95 □ %	1.320
Novembre	6.809	27,34	27,55	27,11	0,76 □ %	1.314
Décembre	10.421	27,30	27,54	27,19	1,21 □ %	1.318
Year-to-date	10.717	27,30	28,00	24,00	14,51 □ %	1.318

Désignation de 2 fournisseurs de liquidités pour l'action Elia

Elia a conclu fin 2009 avec KBC Securities et Banque Degroof, tous deux officiellement reconnus par NYSE Euronext, un contrat d'animation de marché ou de "liquidity provider". Cet accord vise à stimuler la liquidité de l'action Elia.

Ces deux institutions financières sont présentes en permanence depuis le 1er décembre dans le livre d'ordre relatif à l'action Elia et interviennent tant à la vente qu'à l'achat.

Index d'actions

Au 31 décembre 2009, l'action Elia était reprise dans l'index Bel Mid. Le poids d'Elia à cette date représentait 4,62% dans l'Index. L'action se situait ainsi à la 7e place de l'index.

Entreprise durable et socialement responsable

L'action Elia a été reprise dans le Registre d'Investissement « Ethibel Excellence ».

Ethibel soutient l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en Belgique et en Europe. Ethibel gère deux labels de qualité enregistrés dans 15 pays de l'Union européenne : le label Ethibel Pioneer et le label Ethibel Excellence. Ils constituent aux yeux des investisseurs la garantie qu'ils investissent uniquement dans des entreprises durables qui jouent un rôle de pionnier ou font figure d'exemple à suivre dans leur secteur et ce, dans tous les domaines de la responsabilité sociale des entreprises.

L'étude a été menée par le bureau d'études VIGEO qui analyse chaque entreprise sur la base de quatre domaines :

- la politique sociale interne,
- la politique environnementale interne,
- la politique sociale externe,
- la politique économique.

Règles de transparence et notification de participations

Conformément à la loi relative à la transparence belge, les participations de 5 % au minimum (ou un multiple de 5 %) du capital total d'actions total doivent être notifiées à la CBFA ainsi qu'à l'entreprise concernée. En 2009, aucune nouvelle notification n'a été reçue.

Dividende

Le 25 février 2010, le Conseil d'Administration d'Elia a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 2010, conformément à la politique en matière de dividende et sous réserve de l'approbation de la répartition des bénéfices par l'Assemblée générale annuelle, un dividende normal de 66,6 millions € soit 1,38 € par action (brut). Ceci représente un montant net de 1,035 € par action sans strip VVPR ou 1,173 € par action avec strip VVPR.

Les actions au porteur seront payées auprès des institutions bancaires suivantes : Fortis Banque, ING Belgique, KBC-Bank- CBC Banque et Dexia Banque. Pour les actions placées sur un compte-titres, la banque ou l'agent de change effectuera automatiquement le paiement des dividendes. Pour les actions nominatives, Elia paiera directement.

Politique en matière de dividende

Elia est statutairement dans l'obligation de distribuer au moins 85% de ses bénéfices après une retenue de 5% destinée à la réserve légale, soit un ratio de paiement de 81% du bénéfice figurant au rapport.

Suite à l'introduction des tarifs pluriannuels, une partie du bénéfice net issu de la répercussion dans les tarifs de la plus-value liée aux mises hors service doit être obligatoirement réservée dans les fonds propres. Par conséquent, le ratio global de paiement (pay-out) diminuera mais cette situation favorisera sensiblement la capacité d'(auto)financement d'Elia.

9. Succursales

La société n'a pas de succursales en Belgique ou à l'étranger.

10. COMPTES ANNUELS

Voir annexe.

11. RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

Voir annexe.